



Port-Cros
Parc National

Porquerolles

Conservatoire
Botanique National
Méditerranéen

Castel Sainte Claire
83418 Hyères cedex
04 94 12 82 30
04 94 12 82 31

*Etude des retombées du Parc national
sur l'activité économique
et sur l'emploi*

*Rapport Final
Novembre 1999*

IRAP sarl -Etude et Conseil-
6 rue Léon Rey-Grange
Meythet

Adresse postale : BP 413 – 74013 Annecy cedex
T. 04 50 22 38 44
F. 04 50 22 74 52

SOMMAIRE

PREAMBULE

METHODOLOGIE DE L'EVALUATION

<i>Partie 1 : Emplois et flux financiers directs liés à l'activité du Parc national de Port-Cros</i>	8
--	----------

1. Organisation, effectifs et emplois	8
1.1 Organigramme du Parc national de Port-Cros	8
1.2 Effectifs et emplois	10
2. Les comptes de gestion du Parc national de Port-Cros	14
1990-1998	14
2.1 Evolution des dépenses et des recettes	14
2.2 Le compte de fonctionnement	15
2.3 Le compte d'investissement	19
2.4 Evaluation des postes budgétaires influant sur l'activité économique et sur l'emploi	21
2.5 Le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles	23

<i>Partie 2 : Analyse et effets des principaux programmes et domaines d'intervention du Parc national</i>	25
---	-----------

1. Les programmes d'aménagement	25
1.1 L'entretien et la restauration des forts	26
1.2 La gestion, l'entretien et l'aménagement du domaine terrestre	28
1.3 Les travaux de défense des forêts contre les incendies (DFCI)	29
1.4 La gestion, l'entretien et l'aménagement du domaine marin	30
1.5 Autres travaux	31
2. Les programmes d'éducation, d'accueil et de communication	33
2.1 Actions pédagogiques et rapports avec le milieu scolaire	33
2.2 Les programmes d'accueil et d'information touristique	34
2.3 La gestion de l'image des îles par le Parc national de Port-Cros	36

3. Les programmes scientifiques	37
3.1 L'organisation des recherches scientifiques	37
3.2 Les recherches scientifiques du Parc national de Port-Cros	37
3.3 Le rayonnement scientifique du Parc national	39
4. Relations internationales et mécénat	40
4.1 Le partenariat avec la Fondation d'entreprise TOTAL	40
4.2 L'appartenance du Parc national à des réseaux d'espaces protégés	41
4.3 Impact des relations extérieures et de l'image du Parc national de Port-Cros	42

Partie 3 : Evaluation de l'impact du Parc national de Port-Cros sur l'activité touristique
43

1. Le contexte touristique du Parc national de Port-Cros	43
1.1 Le tourisme dans le Var	43
1.2 Le Bassin Hyérois et la Corniche des Maures	44
1.3 Données générales sur la plaisance dans le Var	44
2. Enquête qualitative sur la fréquentation du Parc national de Port-Cros (Irap 1998)	45
2.1 Le profil des vacanciers sur Port-Cros et Porquerolles	45
2.2 Les vacanciers et le Parc national de Port-Cros	46
3. Evaluation quantitative de la fréquentation du Parc national de Port-Cros	48
3.1 Les passagers transportés par les compagnies maritimes	48
3.2 La fréquentation touristique plaisancière	49
3.3 La fréquentation des espaces littoraux périphériques	51
3.4 La fréquentation touristique des eaux du Parc national de Port-Cros : estimation de l'importance quantitative des plongées dans le Parc national	51
3.5 Total de la fréquentation touristique des espaces gérés par le Parc national de Port-Cros	52
4. Les retombées économiques liées à la fréquentation touristique du Parc national de Port-Cros	53
4.1 Les retombées économiques générées par les visites sur les îles de Port-Cros et Porquerolles	53
4.2 Les retombées économiques induites par l'ensemble des visiteurs ayant fréquenté le Parc national de Port-Cros	55
4.3 Les retombées économiques touristiques liées à l'existence du Parc national de Port-Cros	56

Partie 4 : Elements d'évolution socio-démographique _____ 57

1. Evolution démographique _____	57
2. Les activités économiques _____	58
3. L'agriculture _____	59

Partie 5 : Appréciation de l'existence d'autres indicateurs de développement liés à la présence du Parc national de Port-Cros _____ 60

1. Evaluation de l'impact du Parc national de Port-Cros sur l'activité agricole et l'activité piscicole _____	60
1.1 Le Parc national de Port-Cros et les activités agricoles sur Porquerolles _____	60
1.2 Le Parc national de Port-Cros et la pêche professionnelle dans les eaux de Port-Cros _____	61
2. La gestion des activités touristiques et sportives par le Parc national de Port-Cros __	62
3. Appréciation qualitative : les avis des interlocuteurs du Parc national de Port-Cros _	64
3.1 L'Etat, les administrations et collectivités départementales et régionales _____	64
3.2 La commune d'Hyères _____	66
3.3 Les socio-professionnels _____	67

SYNTHESE DE L'ETUDE

PERSONNES RENCONTREES

PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTES

PREAMBULE

Ce rapport vise à présenter le cadre d'analyse détaillé permettant d'appréhender les effets de l'existence du Parc national de Port-Cros sur son environnement économique. A ce titre, le présent travail se propose d'analyser successivement les points suivants :

- Les impacts économiques et sur l'emploi liés à l'activité directe de l'établissement public ; cette évaluation a été effectuée par l'étude des flux financiers (compte de gestion) et des principaux programmes et domaines d'intervention du Parc.
- Les effets économiques générés notamment par l'attrait touristique que représente le Parc.
- Les flux financiers liés aux investissements publics sur le périmètre d'étude et l'intervention spécifique du Parc dans ce domaine.
- Les facteurs de développement ou les freins éventuels au développement qui pourraient être liés à l'existence du Parc.
- Le réalisme de l'existence d'une dynamique territoriale « Parc » au vu d'éléments économiques et démographiques concernant d'autres territoires de proximité.

Ces différents aspects sont précédés d'une approche méthodologique résumant les différents aspects pris en compte au titre de la présente démarche.

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION

On trouvera ci-après la méthodologie utilisée ; elle a été adaptée de l'évaluation des retombées économiques du Parc National des Ecrins, en tenant compte des spécificités du Parc national de Port-Cros et notamment :

- le caractère insulaire et marin ;
- la superficie très limitée ;
- la proximité d'un littoral à très forte concentration touristique (Toulon, Hyères, Le Lavandou, Saint-Tropez) ;
- la maîtrise quasi totale du foncier par le Parc ou le Conservatoire du Littoral ;
- l'absence de zone périphérique ;
- l'appartenance à une seule et grande commune (Hyères) qui bénéficie d'importants atouts économiques (tourisme, base aéronavale...).

Au préalable, il est nécessaire de préciser, un élément de vocabulaire essentiel pour la présentation et la compréhension des résultats. Il est en effet nécessaire de stabiliser les termes employés pour caractériser la nature des emplois et des effets imputables à l'activité du Parc afin d'éviter toute confusion avec les notions d'emplois "induits" ou "indirects" qui ont une signification précise au sens de la nomenclature BIPE / ERASME.

A ce titre, seront employés dans cette évaluation les vocables suivants :

- emplois / effets directs : il s'agit des emplois ou d'effets immédiatement attribuables à la mise en œuvre de flux financiers de l'Etablissement Public ;
- emplois / effets liés ou générés : ces termes caractériseront les effets économiques ressentis mais non directement dépendant de flux financiers ou de programmes mis en œuvre par l'Etablissement Public.

1 - Analyse des retombées et flux financiers directs

1-1 Analyse organisationnelle

Le recensement des emplois directs ne doit pas poser de problèmes particuliers, leur nombre et leur nature pouvant facilement être fournis par les Services administratifs :

* Organigramme

* Fonctions des services

* Effectifs

- + typologie des emplois (permanents, temporaires, saisonniers, emplois aidés)
- + traduction en équivalents emplois temps plein
- + évolution (création / suppression de postes et turn-over des salariés)
- + localisation géographique (lieu de travail, lieu de résidence)

1-2 Analyse budgétaire :
étude rétrospective des comptes de gestion de l'Etablissement Public

L'analyse peut être conduite sur la base des budgets de fonctionnement et d'investissement de l'Etablissement Public du Parc national de Port-Cros. Il faudra accorder une certaine attention au fait qu'il existe un budget spécifique pour le Conservatoire botanique national, qui sera aussi à prendre en compte, l'analyse étant consolidée.

Une analyse rétrospective sur les dix dernières années, effectuée en francs constants, permettra de dégager l'évolution :

* Budget de fonctionnement

- + Recettes : subventions d'exploitation et de participation, ressources propres, autres produits.
- + Dépenses : frais de personnel, achats, services extérieurs et autres services, charges de gestion courante et exceptionnelles.

* Budget d'investissement

- + Recettes : subventions d'investissement, part spécifique des subventions d'équipement d'Etat et des autres collectivités publiques, placement éventuel de la trésorerie disponible (valeur mobilière de placement)
- + Dépenses : immobilisations corporelles, incorporelles et en cours.

* Evaluation des principaux postes budgétaires ayant une incidence sur l'activité économique et traduction en termes d'équivalents-emploi.

- + Au niveau des charges de fonctionnement : achats, services extérieurs, autres services, autres charges de gestion courante.
- + Prise en compte des postes ayant contribué à des opérations d'accompagnement économique (sections de fonctionnement et d'investissement).

La présentation du document comptable utilisé permet d'identifier les moyens et aides apportés par le Parc à chaque opération.

La transcription en termes d'équivalents - emplois pour les dépenses autres que les frais de personnels tiendra compte des ratios établis par les organisations professionnelles déjà utilisés dans l'évaluation du Parc national des Ecrins.

1-3 Les programmes d'intervention du Parc

Dans cette approche, on fera la distinction entre les programmes mis en oeuvre par le Parc en tant que Maître de l'ouvrage (ce sont les plus nombreux dans le cas d'espèce), et les programmes initiés ou accompagnés par le Parc avec une maîtrise d'ouvrage distincte du Parc et une intervention possible d'autres partenaires.

Pour les programmes Parc, une distinction sera établie entre les programmes d'aménagement, facilement identifiables et quantifiables à partir d'une analyse rétrospective des dossiers conservés par les Parcs, et les autres programmes mis en oeuvre par le Parc : accueil, information, communication, recherche. Pour ces derniers, il s'agira d'une approche essentiellement qualitative, même si celle-ci peut-être étayée de chiffres-clés permettant de mesurer l'action : volume de documentation produit, nombre de visiteurs accueillis, budgets de recherche et de formation, etc.

Pour les programmes d'accompagnement économique et les autres programmes (Crédits d'Etat, Programmes contractualisés Etat / Région, Programmes départementaux et régionaux, programmes européens), qui constituent ici un domaine moins important de l'analyse en raison de l'absence de zone périphérique, on recensera l'ensemble des programmes où le Parc est (a été) impliqué, techniquement et/ou financièrement, par enquête auprès des chargés de missions et inventaire des dossiers conservés au Parc. On prendra en compte :

- sur le plan quantitatif, l'abondement de financements spécifiques ;
- sur le plan qualitatif, le rôle d'assistance à la maîtrise d'ouvrage effectivement rempli par le Parc.

Il sera relativement aisé de se procurer les enveloppes allouées par le Parc au niveau de l'Etablissement Public ; il sera par contre plus difficile d'obtenir des renseignements complémentaires de la part des autres partenaires, dans la mesure où le périmètre de ces programmes ne correspond pas systématiquement au périmètre du Parc. Il devrait toutefois être possible, après enquête auprès des principaux services concernés (Préfectures, DDAF, Département, Région, ville d'Hères) de mettre en évidence les différentes sources de financement d'une part, et d'évaluer l'importance relative des programmes avec l'implication du Parc d'autre part. **On s'intéressera particulièrement aux relations de partenariat existant avec la ville d'Hères.**

Il s'agit ici de décrire le cadre des investissements publics existant sur le périmètre Parc et de le mettre en perspective avec les dispositifs existants au niveau départemental / régional, afin d'identifier l'activité propre de l'Etablissement Public (mise en oeuvre de dispositifs spécifiques, montage de dossiers, drainage de financement...).

L'évaluation des "**richesses immatérielles**" découlant du savoir-faire du Parc, de son implication dans les processus de décisions économiques, de la mise en oeuvre des programmes scientifiques et des missions d'accueil et d'information est plus délicate à réaliser. Au-delà d'un inventaire des domaines d'intervention et des actions réalisées, on pourra procéder à une évaluation qualitative sur la base d'exemples concrets.

On analysera également les motivations du partenariat, notamment financier, entre le parc national de Port-Cros et la fondation TOTAL.

2 - Evaluation des autres effets générés par l'existence du Parc

2-1 Evaluation de l'impact du Parc sur l'activité touristique

L'étude réalisée sur le territoire des Ecrins a révélé l'importance des effets d'entraînement du Parc sur l'économie touristique locale ; la forte attractivité constatée dans ce domaine laisse supposer que ce fait devrait être conforté dans les analyses à venir sur d'autres Parcs Nationaux ; c'est bien sûr le cas pour le Parc national de Port-Cros, ainsi qu'en témoignent déjà les résultats de l'enquête réalisée auprès des visiteurs.

Les données de fréquentation utilisées dans cette première note devront être vérifiées (certaines d'entre elles ne sont pour l'instant que des estimations) et complétées, notamment pour la portion du littoral varois s'étendant de Toulon à Saint-Tropez où les données de fréquentation touristique n'ont pas encore été réunies. Une enquête complémentaire auprès des offices du tourisme concernés sera réalisée pour ce faire.

2-1-1 Impact sur la fréquentation touristique

Cet impact peut être déterminé à l'aide d'outils d'analyse relativement classiques de comptages et d'enquêtes.

Le Parc de Port-Cros n'ayant pas encore réalisé d'étude de fréquentation, nous avons mis en oeuvre une enquête spécifique qui s'est déroulée durant le mois d'août 1998 et dont l'on trouve les principaux résultats dans ce premier rapport.

Il s'agit ensuite de confronter les données de fréquentation obtenues sur le territoire d'étude (nombre de nuitées réalisées notamment) à l'attractivité constatée et attribuable au Parc (au regard des éléments de l'enquête de clientèle).

Une estimation plus précise pourra alors être formulée en termes de flux financiers (évaluation du CA généré par l'activité touristique sur le secteur), au regard des ratios et données établies par l'enquête de l'INSEE.

2-1-2 Les retombées directes de la fréquentation touristique du Parc

Elles seront estimées à partir des produits générés par les visiteurs au niveau du budget du parc (voir chapitre précédent).

2-2 Evaluation de l'impact du Parc sur l'activité agricole et piscicole

Une analyse spécifique sera réalisée, compte tenu du rôle joué par le parc national : promotion d'exploitations viticoles ou de maraîchage biologique à Porquerolles, verger conservatoire, réglementation de la pêche dans les eaux du parc.

2-3 Evaluation des effets de l'existence du Parc sur les principales composantes socio-économiques du périmètre concerné

Le périmètre concerné par les retombées économiques du Parc est constitué :

- en premier lieu des Îles de Port-Cros et de Porquerolles ;
- en second lieu, de la commune d'Hyères ;
- en troisième lieu, du littoral varois compris entre Toulon et Saint-Tropez.

Cette partie de l'étude vise à appréhender les effets générés par la création et l'existence du Parc sur le milieu humain et les principales composantes socio-économiques du périmètre concerné.

L'analyse repose d'une part sur la collecte d'informations basées sur les sources usuelles permettant la description objective d'un territoire (INSEE, R.G.A, données DDTE, fichier des entreprises, etc.) en matière socio-démographique.

Plus encore que pour le Parc National des Ecrins, cette partie de l'analyse sera difficilement interprétable, l'impact du Parc sur le plan quantitatif étant masqué par un bruit de fond important.

On privilégiera une méthode d'investigation fondée sur des entretiens à réaliser auprès des personnes ressources (élus locaux, chefs de secteurs du Parc, socioprofessionnels, représentants de structures de développement et de promotion, de chambres consulaires, etc.) permettant de caractériser de manière plus qualitative les différents aspects insuffisamment documentés par les données statistiques.

2-3-1 Evaluation quantitative

S'il apparaît relativement aisé de réunir les principales grandeurs socio-économiques caractéristiques du territoire concerné et d'observer leur évolution dans le temps, il est beaucoup moins facile d'isoler l'effet du Parc dans ces résultats.

Les grandeurs facilement mesurables sont :

- l'évolution démographique
- l'évolution du nombre des actifs et la répartition par secteurs d'activité
- les données relatives à la fréquentation touristique
- le revenu net imposable par habitant

2-3-2 Evaluation qualitative

L'évaluation qualitative des effets économiques du Parc peut-être approchée à travers ses relations avec les acteurs socio-économiques locaux. Il sera donc indispensable de prévoir une enquête qualitative, par entretiens avec des élus et des acteurs économiques représentatifs.

L'analyse des avis rendus dans le cadre des consultations réglementaires peut renseigner sur le niveau d'adéquation entre l'action du Parc et les démarches d'acteurs locaux.

L'existence de relations suivies entre le Parc national et les chambres consulaires (chambre d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers) peut aussi témoigner du niveau d'implication du Parc dans les processus économiques.

Enfin, le nombre et la nature des conventions de partenariat avec les acteurs locaux (communes, agents touristiques, organisations agricoles, entreprises...) constituent également un indice qualitatif important.

PARTIE 1 : EMPLOIS ET FLUX FINANCIERS DIRECTS LIES A L'ACTIVITE DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS

1. ORGANISATION, EFFECTIFS ET EMPLOIS

1.1 Organigramme du Parc national de Port-Cros

Afin d'identifier les différentes fonctions au sein du Parc national et donc les sources d'activité et d'emploi, il faut rappeler les principes d'organisation qui structurent les interventions du Parc.

Le Parc national de Port-Cros est un établissement public à caractère administratif créé par le décret du 14 décembre 1963. Le décret a délimité le territoire strict du Parc national : l'île de Port-Cros (l'une des trois « îles d'Hyères »), les îlots de Bagaud et de La Gabinière et une bande maritime de 600 mètres autour de Port-Cros.

Si le Parc national de Port-Cros est le seul Parc national français à ne pas avoir de zone périphérique, il s'est vu confier des missions de gestion en dehors du territoire de sa zone centrale.

Ainsi, en 1979, le Ministère de l'Environnement crée un Conservatoire botanique sur l'île de Porquerolles, établissement à caractère scientifique chargé du maintien de la biodiversité floristique sauvage de Méditerranée, et en confie la gestion au Parc national de Port-Cros.

En 1985, l'Etat remet les terrains dont il est propriétaire sur Porquerolles en dotation au Parc national qui en assure la gestion et l'entretien (1000 ha qui correspondent au 4/5ème de l'île de Porquerolles)¹.

Le Parc national a reçu également en gestion des territoires du continent. Une convention entre le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, la Commune de La Croix-Valmer et le Parc confie au Parc national la gestion technique du domaine du Cap Lardier (300ha). Enfin, suite à une convention avec la ville d'Hyères, le Parc national apporte son assistance technique et scientifique pour la protection et la surveillance de la Presqu'île de Giens.

¹ La troisième des îles d'Hyères, l'île du Levant est, quant à elle, pour l'essentiel propriété du Ministère de la Défense Nationale.

L'organigramme du Parc national de Port-Cros (modifié en 1999) illustre donc ces particularités de l'organisation du Parc national de Port-Cros.

<i>Contrôle financier</i>	<i>Commission permanente</i>	<i>Conseil d'administration</i>	<i>Comité scientifique du Parc national de Port-Cros</i>	<i>Comité scientifique du Conservatoire botanique</i>
---------------------------	------------------------------	---------------------------------	--	---

DIRECTION

Administration - Communication
 Personnel, budget, contrôle de gestion
 Foncier, baux et marchés, conseil d'administration et commission permanente
 Communication et formation, relations internationales et mécénat
 Documentation, accueil

Gestion du patrimoine
 Aménagement, architecture et paysage, équipement, SIG
 Gestion de la biodiversité, études et recherches

Ile de Port-Cros
 Chef de secteur - Gestion du patrimoine et communication

Ile de Porquerolles
 Chef de secteur - Gestion du patrimoine et communication

Espaces littoraux périphériques
 Cap Lardier - Presqu'île de Giens

Conservatoire Botanique National Méditerranéen
 Protection flore sauvage
 Physiologie des semences
 Entretien du domaine et collections vivantes
 Administration et documentation
 Délégations extérieures et correspondants

Atelier technique des espaces naturels
 Chargé de mission mis à disposition de l'ATEN

En plus des services de la Direction au siège d'Hyères, le Parc national de Port-Cros est organisé en deux secteurs, le secteur de l'île de Port-Cros (le territoire du Parc national

stricto-sensu) et le secteur de Porquerolles (terrains remis en dotation au Parc national). C'est à un troisième service territorialisé, « espaces littoraux périphériques » qu'est confiée la gestion du Cap Lardier et de la Presqu'île de Giens.

D'autre part, le Directeur du Parc national est responsable du Parc national de Port-Cros mais aussi du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles qui fait un peu figure de « filiale » du Parc national de Port-Cros.

Enfin, le Parc national de Port-Cros contribue, au même titre que les autres Parcs nationaux, au Groupement d'intérêt public - Atelier technique des espaces naturels (GIP-ATEN) par la mise à disposition d'un chargé de mission.

1.2 Effectifs et emplois

Parc national de Port-Cros

En 1999, le nombre des agents permanents titulaires et contractuels affectés au Parc national de Port-Cros (effectif budgétaire) est de **32**. Deux postes budgétaires ont en effet été créés en 1999, un poste de Secrétaire général et un poste de chargé de mission mis à disposition du GIP-ATEN.

Ce personnel permanent est réparti entre les secteurs et la direction à Hyères.

Au 1er juillet 1999, 29 postes sont effectivement pourvus, les postes vacants concernant surtout le secteur de Port-Cros.

Parc national de Port-Cros : effectifs réels 1999		
Personnel permanent		29
Direction	2 titulaires, 1 contractuel	3
Personnel administratif	8 titulaires, 1 contractuel	9
Personnel technique	14 titulaires, 3 contractuels (<i>1 mis à disposition ATEN et 1 mis à disposition Conservatoire botanique</i>)	17
Personnel temporaire		33
Contrat à durée déterminée	21 (<i>84 mois</i>)	21
Emploi jeune	7 (<i>84 mois</i>)	7
Contrat emploi consolidé	2 (<i>24 mois</i>)	2
Contrat emploi solidarité	3 (<i>36 mois</i>)	3
Autres		14
« Casques verts »	4 (<i>48 mois</i>)	4
Stagiaires - convention	10 (<i>35 mois</i>)	10

Source : budget prévisionnel 1999 et organigramme au 1^{er} juillet 1999

En plus du personnel permanent, le Parc emploie du personnel temporaire sous-contrat. Le Parc national de Port-Cros a recruté en 1998 sept « emploi-jeunes » (3 sur Port-Cros, 2 sur

Porquerolles et 2 au Cap Lardier), qui participent à la gestion des milieux naturels fréquentés par le public ou à la préparation de la mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000.

Une part importante du personnel temporaire en contrat à durée déterminée est constituée d'emplois saisonniers pour l'entretien du milieu naturel, l'accueil ou l'animation pédagogique (accueil exposition, animation du sentier sous-marin de Port-Cros).

Il faut relever aussi qu'un certain nombre d'agents temporaires du Parc national est employé dans le cadre des conventions de gestion, avec la commune d'Hyères pour la gestion de la Presqu'île de Giens (1 poste de technicien en contrat à durée déterminée de 3 ans) et avec le Conservatoire du Littoral et le Conseil Général pour la gestion du Cap Lardier (1 poste de garde-gestionnaire mis à disposition par le Parc, 2 emploi-jeunes et 7 contrats à durée déterminée).

Enfin, le Parc national met en place avec l'aide d'une entreprise d'insertion de jeunes en difficulté (Formation emploi environnement) des chantiers de jeunes sur les deux îles.

L'ensemble de ces emplois temporaires (y compris les stagiaires sous convention) se traduit en un total de **26 équivalent-emplois** concernant **47 personnes**.

Au total, le Parc national de Port-Cros a donc employé en 1999 **76 personnes** correspondant à un total de **55 équivalent-emplois**.

Evolution des effectifs permanents du Parc national de Port-Cros

	1997	1998	1999
Effectif réel	30	28	29
Postes vacants	0	2 <i>1 directeur-adjoint et 1 attaché scientifique</i>	3 <i>1 technicien et 2 agents techniques</i>
Départ mutation		<i>1 technicien, 1 agent technique 1 chargé de mission</i>	<i>1 agent technique 1 ouvrier professionnel</i>
Nomination mutation	<i>1 agent technique</i>		<i>1 secrétaire général, 1 adjointe au directeur, 1 technicien, 1 chargé de mission ATEN</i>

Source : organigrammes aux 1^{er} juillet 97, 98 et 99, rapports d'activité 97 et 98

Les importants mouvements de personnel entre 1998 et 1999 illustrent une réorganisation de l'organigramme du Parc national issue de réflexions menées avec le Ministère de l'Environnement.

Localisation du personnel permanent

Le lieu de résidence du personnel permanent du Parc national de Port-Cros est majoritairement très local. Sur les 20 personnes travaillant au siège de Hyères, 13 résident à Hyères, 2 à La Farlède, 1 à Carqueiranne, 1 à Solliès-Ville, 1 à La Crau, 1 à Pierrefeu et 1 à La Seyne.

Le reste des agents est localisé sur son lieu de travail, à Port-Cros et Porquerolles pour le personnel qui travaille sur les secteurs (7 personnes), à la Croix-Valmer pour le garde-gestionnaire du Cap Lardier et à Montpellier pour le chargé de mission mis à disposition ATEN.

Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles

Le nombre des agents titulaires ou contractuels affectés au Conservatoire botanique est de 13. En 1999, 12 postes sont effectivement pourvus dont un est partagé avec le Parc national de Port-Cros (poste d'adjoint administratif). A noter qu'un agent permanent est affecté au Conservatoire botanique de Gap-Charance.

Conservatoire botanique : effectifs réels 1999		
Personnel permanent		12
Direction	2 contractuels	2
Personnel administratif	1 titulaire, 1 contractuel	2
Personnel technique	8 titulaires	8
Personnel temporaire		16
Contrat à durée déterminée	7 (30 mois)	7
Emploi-jeune	2 (24 mois)	2
Contrat emploi consolidé	1 (12 mois)	1
Contrat emploi solidarité	6 (72 mois)	6
Stagiaires	4 (24 mois)	4

Source : budget prévisionnel 1999 du Conservatoire botanique et organigramme 1999

L'ensemble du personnel temporaire (20 agents temporaires) employé par le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles équivaut à un total de **13 équivalent-emplois**.

Le Conservatoire botanique a donc employé **32 personnes** en 1999, chiffre qui se traduit en un total de **25 équivalent-emplois**.

Le lieu de résidence du personnel permanent du Conservatoire botanique est aussi majoritairement local : 6 agents du Conservatoire résident sur Porquerolles, 3 résident à Hyères , 1 à La Crau et 1 à La Farlède.

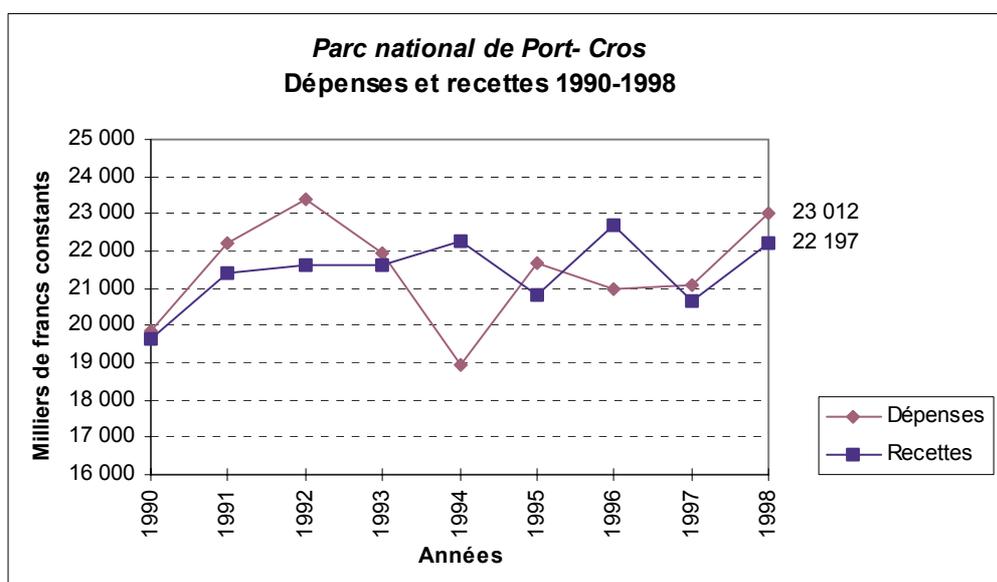
L'activité du Conservatoire botanique et du Parc national de Port-Cros s'évalue donc en terme d'emploi à un total de 80 emplois directs concernant un ensemble de 108 personnes.



2. LES COMPTES DE GESTION DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS 1990-1998

L'analyse est conduite à partir des comptes financiers du Parc national sur la période 1990-1998.

2.1 Evolution des dépenses et des recettes



Francs constants base 1998 - taux d'inflation moyen 3% par an

Le graphique ci-dessus donne un premier aperçu des capacités financières de l'Établissement et de leur évolution. Les recettes du Parc, investissement et fonctionnement, ont augmenté de **13%** sur la période 1990-1998 et s'élevaient en 1998 à **22 millions de francs**.

A noter que plus de **70%** des opérations (dépenses et recettes) se font sur le compte de fonctionnement.

2.2 Le compte de fonctionnement

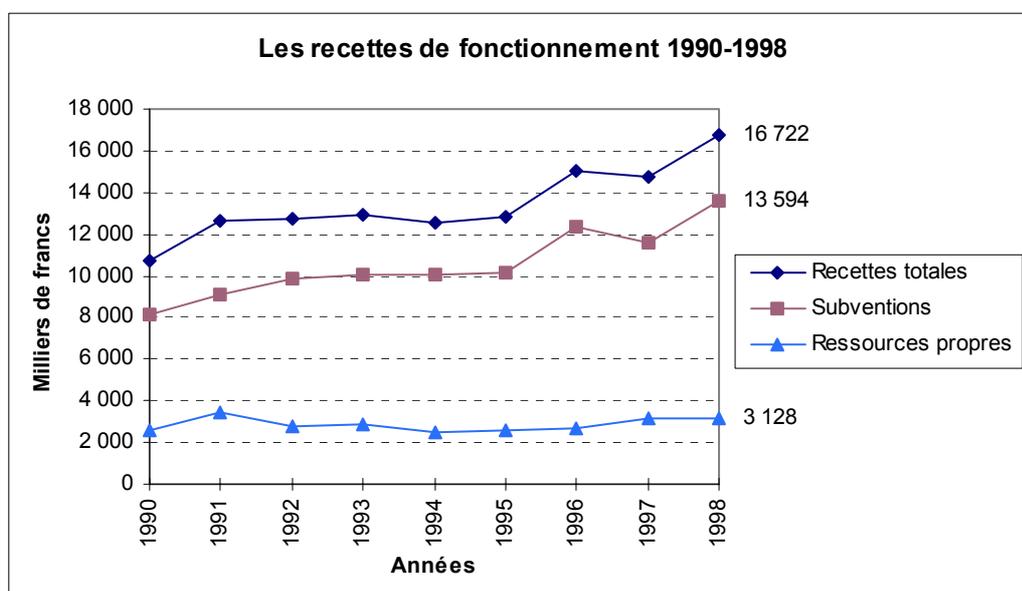
2.2.1 Les recettes

Remarque

Une instruction de la comptabilité publique a modifié à partir de 1994 l'inscription des ressources affectées (compte 755 des recettes propres) en les intégrant aux subventions conventionnées (compte 744). Afin de rendre cohérents les résultats sur la période 1990-1998 et ne pas fausser l'allure des courbes (hausse soudaine des subventions), nous avons appliqué ce changement d'écriture comptable sur l'ensemble de la période 1990-1998.

Un compte « ressources affectées » (7482 - inscrit en subventions) est réapparu en 1998 avec la subvention affectée de l'Etat pour la mission de création des Parcs marins de Corse et de Mer d'Iroise.

Le Parc national de Port-Cros a perçu **120 millions de francs** en section de fonctionnement sur la période 1990-1998. La **part des subventions d'exploitation** dans les recettes de fonctionnement varie entre **75% et 80%**.



Les ressources propres sont stables sur l'ensemble de la période. La hausse importante des subventions en 1998 provoquant la hausse des recettes de fonctionnement est conséquence directe de la subvention affectée de l'Etat pour le soutien à la création des Parcs marins de Corse et de Mer d'Iroise.

Les subventions d'exploitation

La subvention versée par l'**Etat** pour la prise en charge du personnel titulaire et contractuel représente en moyenne **57%** du total des recettes de fonctionnement et a augmenté de 23% depuis 1990.

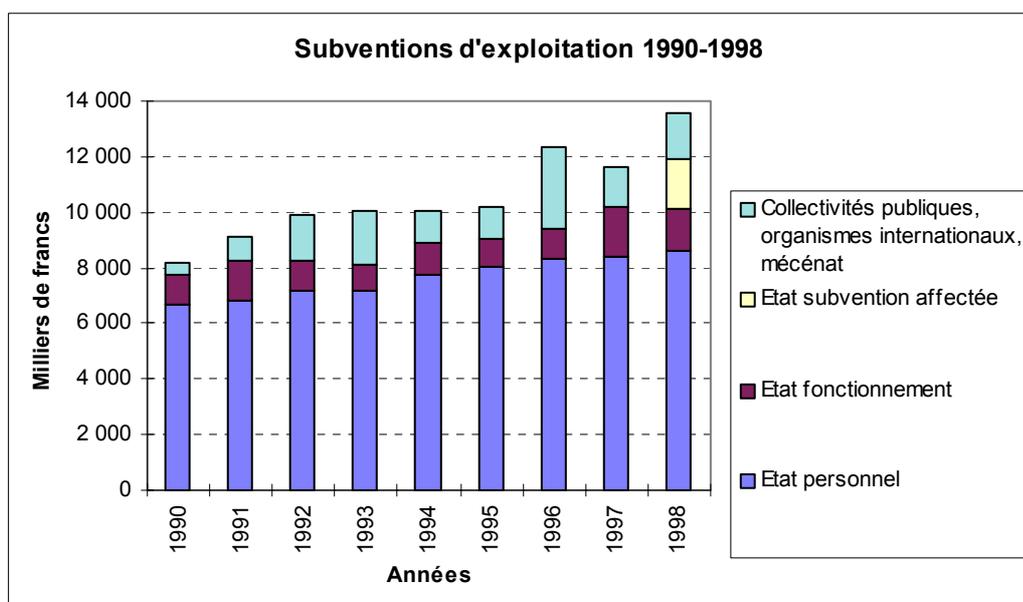
La subvention de l'Etat pour les charges courantes représente moins de **10%** du total des recettes de fonctionnement.

Enfin, depuis 1998, l'Etat verse une subvention affectée (1,8 million de francs en 1998) pour la gestion des missions d'étude de création des Parcs nationaux marins de Corse et de Mer d'Iroise.

Les **autres subventions** (en moyenne 11% des recettes de fonctionnement pour la période 1990-1998) sont des crédits reçus pour des opérations identifiées, dans le cadre de conventions ou partenariats.

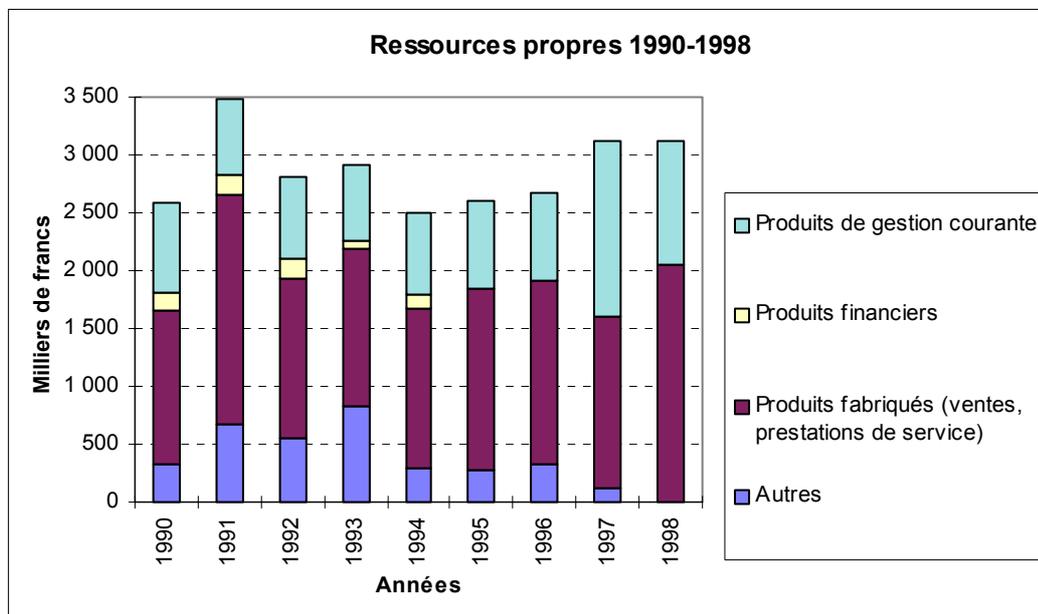
Ainsi, une part importante des subventions reçues en 1998 est versée au titre de **conventions de gestion**, avec la Mairie d'Hyères pour la gestion du tombolo de Giens (200KF), avec le Conservatoire du Littoral et le Conseil Général pour la gestion du Cap Lardier (615KF).

L'autre part essentielle des « subventions » est la contribution de la **Fondation d'Entreprise Total** avec laquelle le Parc national de Port-Cros a établi une convention de partenariat. La Fondation Total verse chaque année, depuis 1992, 1 million de francs répartis entre le Parc national de Port-Cros (650KF) et le Conservatoire botanique.



Les ressources propres

Les ressources propres représentent en moyenne, sur l'ensemble de la période, **21% des recettes de fonctionnement**.



Ces ressources propres proviennent pour 55% des « produits fabriqués » (ventes, expositions, nuitées, prestations de service, redevance portuaire) et pour 29% des produits de gestion courante (essentiellement taxes sur les passagers et redevance pour la concession du port de Port-Cros au Parc national).

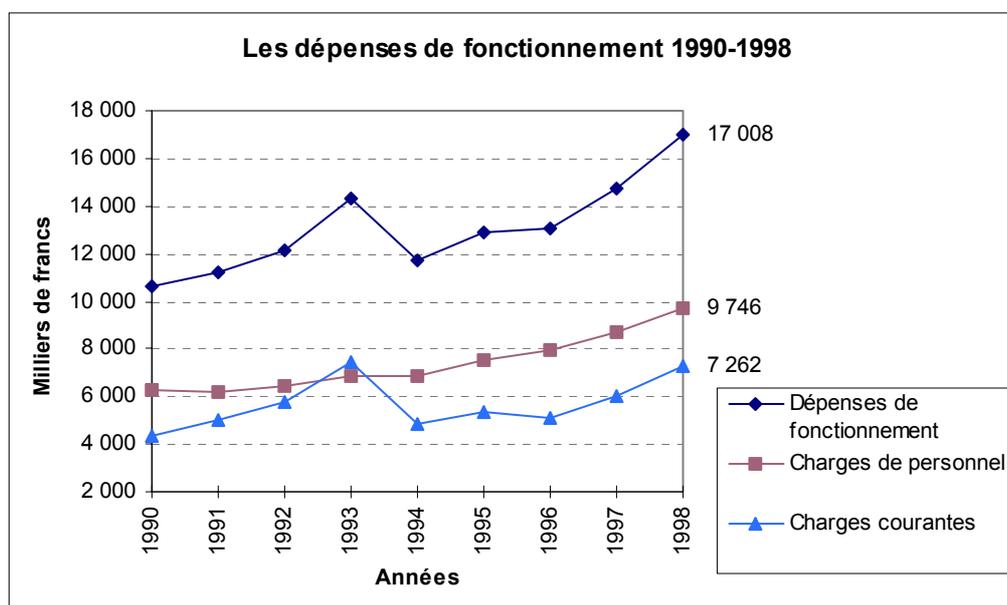
Les quelques produits financiers proviennent de la vente de SICAV, opération conduite pour le financement de la réfection des appontements. A partir de 1999, parce qu'il aura un compte particulier au Trésor qu'il n'avait pas jusqu'alors, le Parc national de Port-Cros aura la possibilité de placer la totalité de sa trésorerie. Les autres produits sont constitués pour l'essentiel des produits immobilisés (travaux en régie).

On remarque qu'une part importante des ressources propres du Parc national de Port-Cros provient de sa spécificité insulaire et marine.

Ainsi, sur l'ensemble de la période, 45% des ressources propres sont des produits liés à la gestion du port (droits de port et concession) ou aux taxes sur les passagers maritimes : redevance sur les passagers destinée à la gestion de l'anse portuaire de Port-Cros et, depuis 1997, taxe sur les passagers maritimes à destination d'espaces protégés et employée à la préservation du site².

²Cf. Article 48 de la loi du 2 février 95 relative au renforcement de la protection de l'environnement (loi Barnier)

2.2.2 Les dépenses

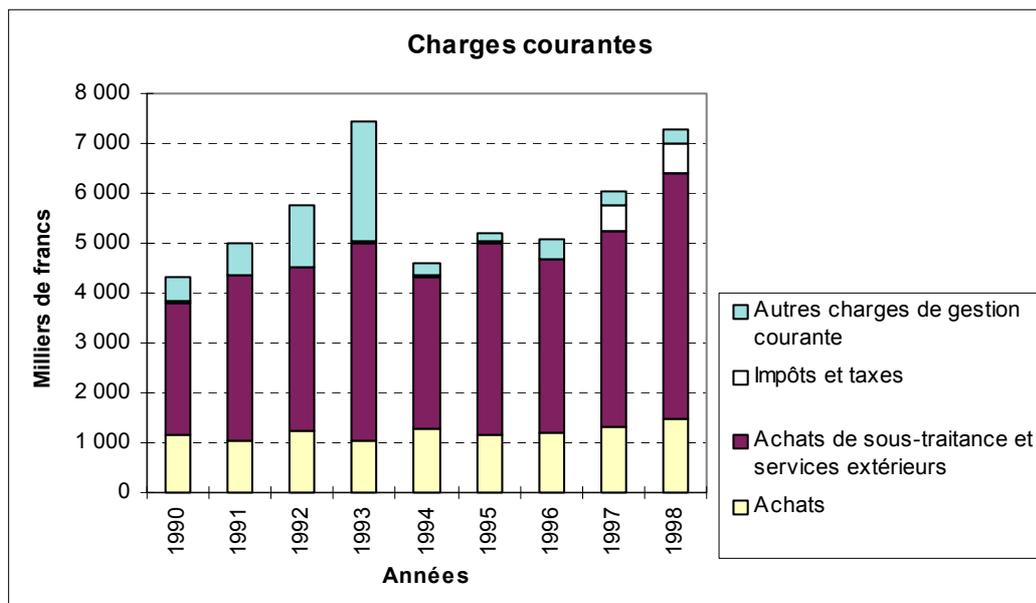


Les **charges de personnel** représentent **56%** des dépenses de fonctionnement.

L'augmentation des charges d'exploitation (personnel et charges courantes) entre 1997 et 1998 est liée à la mission confiée à l'Établissement pour la création des parcs de Corse et de Mer d'Iroise, et correspond donc aux dépenses engagées sur la ressource affectée reçue en 1998 (il n'existe plus cependant de compte spécifique pour l'inscription des dépenses affectées).

La hausse de 1993 s'explique par le montant élevé d'un compte « charges sur ressources affectées » (autres charges de gestion courante) : le montant des subventions inscrites en « ressources affectées » est élevé cette année-là (subvention importante de la Communauté Européenne -1,8MF - pour un programme de réintroduction du phoque-moine).

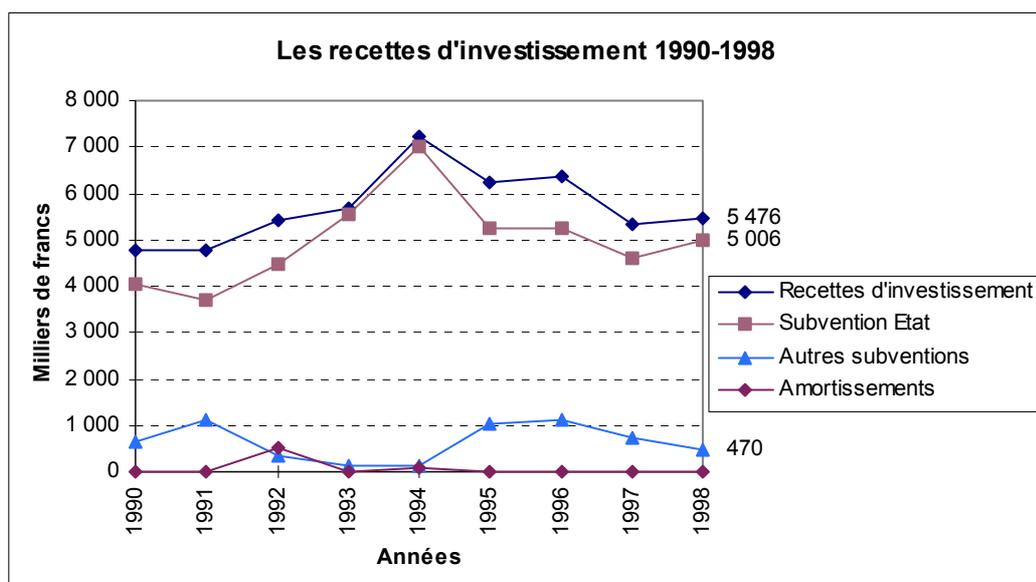
Les charges courantes (graphique page suivante) sont constituées pour l'essentiel des achats de biens et des achats de sous-traitance et de services extérieurs. Le poste achat de sous-traitance et services extérieurs représente 27% des dépenses de fonctionnement et correspond notamment au financement d'études et de recherches, aux travaux effectués par des entreprises extérieures, aux frais de publicité et d'information.



2.3 Le compte d'investissement

2.3.1 Les recettes

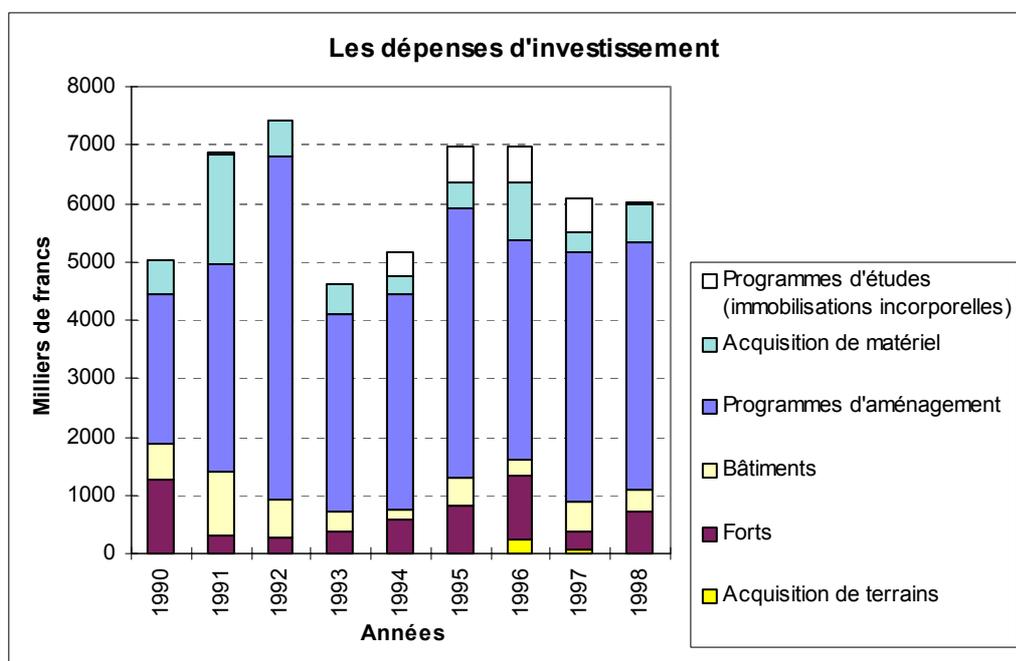
Les recettes d'investissement sont pour l'essentiel - **87%** en moyenne sur l'ensemble de la période - constituées par la subvention allouée par l'Etat (Ministère de l'Environnement et occasionnellement autres Ministères).



Parmi les **autres subventions** reçues en investissement on trouve notamment celles versées par le Conseil Général du Var et le Conseil Régional Provence - Alpes Côte d'Azur dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région. La participation du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne pour les travaux de défense contre les incendies figure également en investissement.

2.3.2 Les dépenses

Le Parc national de Port-Cros a dépensé au total 55 millions de francs sur la période 1990-1998 en section d'investissement soit en moyenne **6,1 millions de francs par an**.



Les immobilisations corporelles comptent pour **96%** des dépenses d'investissement.

Les divers programmes d'aménagement (notamment la gestion et la restauration des milieux, l'aménagement de la rade et le balisage marin, la défense contre les incendies, la signalisation) représentent en moyenne 65% des dépenses.

Les travaux entrepris sur les forts ont absorbé un peu plus de 10% des dépenses d'investissement sur l'ensemble de la période. Les dépenses engagées sur les bâtiments de service du Parc représentent quant à elles 8% du total des dépenses. On remarquera que les importants frais à engager sur ce patrimoine bâti obligent le Parc à faire figurer certaines dépenses de fonctionnement sur la section d'investissement.

2.4 Evaluation des postes budgétaires influant sur l'activité économique et sur l'emploi

La transcription en terme d'équivalent-emplois se base sur les ratios établis par les organisations professionnelles et déjà utilisés dans l'évaluation du Parc national des Ecrins.

Sur le compte de fonctionnement

- Sur la période 1990-1998 les achats effectués par l'Etablissement (compte 60 « achats et variations de stock » : électricité, gaz, carburants, fournitures...) représentent en moyenne 1,2 million de francs par an. On peut évaluer leur retombée économique à **1 équivalent-emploi**.

- Les dépenses effectuées sur le poste 61 « achats de sous-traitance et services extérieurs » s'élèvent en moyenne depuis 1990 à 1,6 million de francs par an. L'effet de ces dépenses, qui sont constituées pour l'essentiel de frais de travaux d'entretien, de frais d'études et de recherches et de frais de location immobilière, peut être évalué à **3 équivalent-emplois**.

- Les « autres services extérieurs » (compte 62) représentent eux, en moyenne, une dépense de 2 millions de francs par an. Ces dépenses comprennent notamment les frais postaux, les frais de publicité, d'information et de publication, les frais de déplacement et les travaux exécutés par des tiers. L'effet de ces dépenses sur l'emploi peut être évalué à **5 équivalent-emplois**.

- Enfin les « autres charges de gestion courante » qui s'élèvent en moyenne à 0,5 million de francs par an peuvent être évaluées à **1 équivalent-emploi**.

Au total, l'incidence des dépenses du Parc en section de fonctionnement s'évalue approximativement à une **dizaine d'équivalent-emplois**.

Sur le compte d'investissement

- Les dépenses d'investissement de l'Etablissement sont constituées pour l'essentiel par le financement de travaux sur les forts et les bâtiments, par les travaux engagés pour la réalisation des divers programmes d'aménagement et par les acquisitions de matériel. L'incidence du montant de ces immobilisations corporelles, qui atteignent en moyenne 6

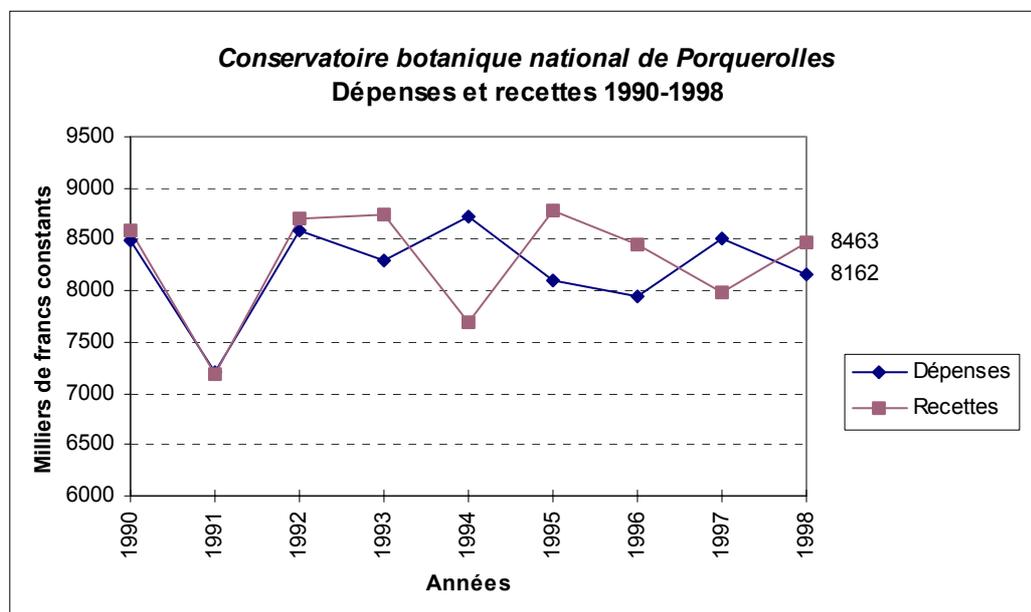
millions de francs par an (0,6 MF pour les forts, 0,5 MF pour les bâtiments, 4,2 MF pour les travaux divers, 0,7 MF pour acquisitions de matériel) peut être évaluée à **18 équivalent-emplois**.

L'incidence des dépenses du Parc en section d'investissement s'évalue donc approximativement à une vingtaine d'équivalent-emplois.

Au total, ce sont près de trente équivalent-emplois extérieurs qui sont directement liés aux actions programmées par le Parc national de Port-Cros (dix au titre du compte de fonctionnement et 18 au titre de l'investissement).

2.5 Le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles

Evolution des dépenses et des recettes



Francs constants base 1998 - taux d'inflation moyen 3% par an

Les recettes du Conservatoire botanique, investissement et fonctionnement, s'élevaient en 1998 à **8,5 millions de francs**. Plus de 80% des opérations (dépenses et recettes) se font sur le compte de fonctionnement.

En 1999, le Conservatoire botanique est en déficit à hauteur de 0,58 million de francs.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent en 1998 à 6,9 millions de francs. Elles sont composées en moyenne sur l'ensemble de la période de **94% de subventions** et de **6% de recettes propres**³.

En 1998, les subventions d'Etat (personnel et charges courantes) représentent 51% de l'ensemble des subventions. Les principales autres subventions proviennent d'établissements pour lesquels le Conservatoire est prestataire de services (DIREN, SNCF, ONF) et de la Fondation TOTAL.

³ Avec application du changement d'écriture comptable 755 - 744 sur l'ensemble de la période 1990-1998

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 6,7 millions de francs en 1998. Elles sont composées, en moyenne sur la période 1990-1998, de **62% de charges de personnel** et de 38% de charges courantes.

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1,5 million de francs en 1998. Elles sont composées, en moyenne sur l'ensemble de la période, de **88% de subventions d'Etat** et de 12% d'autres subventions.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent en 1998 à 1,4 million de francs. En moyenne sur l'ensemble de la période, 64% des dépenses d'investissement sont liées aux travaux de construction de la ferme du Conservatoire, aux travaux agricoles dans le domaine du Conservatoire et aux achats de matériel, 25% des dépenses d'investissement sont liées à des programmes scientifiques de conservation végétale, 10% des dépenses sont liées à l'accueil et 1% des dépenses ont été consacrées à des plantations d'arbres fruitiers.

Evaluation des postes budgétaires influant sur l'activité économique et sur l'emploi

Si l'on traduit en terme d'équivalent-emploi les dépenses du Conservatoire botanique de Porquerolles on obtient les estimations suivantes : un total de 4 équivalent-emplois pour le compte de fonctionnement et de 3 équivalent-emplois pour le compte d'investissement soit **7 équivalent-emplois**.

PARTIE 2 : ANALYSE ET EFFETS DES PRINCIPAUX PROGRAMMES ET DOMAINES D'INTERVENTION DU PARC NATIONAL

Une approche des programmes d'intervention mis en œuvre par le Parc peut permettre de préciser les principaux effets engendrés par ces programmes. On pourra évaluer le cas échéant les emplois générés en complément des emplois directs évoqués dans le chapitre précédent.

1. LES PROGRAMMES D'AMENAGEMENT

Parce que le Parc national de Port-Cros est le seul parc national à ne pas avoir de zone périphérique nous ne pourrions pas donner la même signification à la distinction faite habituellement entre les « programmes Parc » - programmes à maîtrise d'ouvrage Parc financés sur les budgets du Parc et qui concernent surtout la zone centrale - et les « programmes d'accompagnement économique » - programmes pour lesquels le Parc apporte un soutien financier mais n'assure pas la maîtrise d'ouvrage et qui concernent la zone périphérique.

C'est le Parc national, en effet, qui assure la maîtrise d'ouvrage des principaux programmes d'aménagement. Des programmes qui sont concentrés sur le territoire strict du Parc national de Port-Cros (île de Port-Cros et domaine marin) et sur le domaine privé de l'Etat à Porquerolles.

D'autre part, le territoire d'intervention du Parc est trop restreint pour mettre en perspective le cadre des investissements publics existant sur le territoire du Parc et les dispositifs existant au niveau départemental ou régional.

Puisqu'il n'y a pas de « territoire » de zone périphérique il n'y a pas non plus de financements spécifiques drainés par l'existence de cette zone périphérique (programmes de type Leader par exemple).

Le seul programme d'aménagement contractualisé avec des partenaires financiers extérieurs est un Contrat de Plan Etat-Région qui concerne la « zone centrale » (Port-Cros et Porquerolles) et qui reste à maîtrise d'ouvrage Parc.

Si tous les programmes d'aménagement sont des « programmes Parc », l'ampleur de l'investissement du Parc national de Port-Cros pour ces programmes d'aménagement

dépasse de beaucoup celle des autres parcs nationaux (**54 millions de francs** au total sur la période 1990-1998). Le Parc national de Port-Cros assure, en effet, la quasi totalité de la gestion et de l'entretien des territoires dont il a la charge.

Le Parc national est, de plus, propriétaire ou affectataire à titre définitif d'une partie importante du patrimoine naturel et architectural placé sous sa protection.

Enfin, en plus du montant des sommes engagées par le Parc national, on pourra pressentir l'importance des retombées économiques engendrées par ces programmes d'aménagement du Parc. Ces programmes, en effet, permettent la gestion et le maintien de la qualité du site des îles d'Hyères, une qualité qui fonde l'attrait touristique des îles de Port-Cros et Porquerolles.

1.1 L'entretien et la restauration des forts

Le Parc national de Port-Cros a cette particularité d'être propriétaire ou affectataire d'un patrimoine bâti important et notamment de nombreux forts militaires.

Cet ensemble architectural construit entre le 17^{ème} et le 20^{ème} contribue à l'image et à la qualité du paysage des deux îles et c'est ce qui justifie les investissements réalisés par le Parc national pour la conservation de ce patrimoine culturel (quatre forts sur Port-Cros, trois batteries sur Bagaud, quatre forts sur Porquerolles et un fort sur la Presqu'île de Giens).

D'importants travaux de restauration ont été réalisés sur la quasi totalité de ce patrimoine. Depuis 1990, le Parc a investi **5,8 millions de francs** dans la restauration et l'entretien des forts. Ce sont ainsi **0,65 million de francs** qui sont dépensés en moyenne **par an**.

Sur la période 1990-1998, les financements de ces travaux sont uniquement ceux apportés par le Parc national. On note une exception cependant pour un programme de rénovation du fort de la Tour-Fondue, qui a bénéficié en 1990 de financements apportés conjointement par le Département, la Région, la DRAC (Direction régionale des Affaires culturelles) et le Parc. Ce sont ainsi 3,2 millions de francs qui se sont ajoutés à l'investissement de 0,8 MF du Parc national sur ce fort.

Investissements réalisés sur les forts (en millions de francs)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	Total
Investissements du Parc national	1,2	0,3	0,3	0,4	0,6	0,8	1,1	0,4	0,7	5,8
Autres financements		3,2								3,2
Total	4,4	0,3	0,3	0,4	0,6	0,8	1,1	0,4	0,7	9

Le Parc national fait appel à des entreprises extérieures pour ces programmes et la réalisation des travaux profite surtout à des entreprises locales (Porquerolles, Hyères ou Toulon). A noter que la majoration due à l'insularité appliquée par les entreprises sur les fournitures et les travaux génère des charges supplémentaires pour le Parc national.

La priorité pour les choix de travaux sur les forts est donnée à la restauration et à l'aménagement intérieur des forts utilisés par le Parc national (Estissac, Moulin, Eminence à Port-Cros, Sainte-Agathe à Porquerolles).

Pour les autres forts, une programmation budgétaire sur 5 ans (1998-2002) a démontré l'insuffisance des financements disponibles et la nécessité de rechercher des partenariats publics ou privés. Le Parc national de Port-Cros s'est donc engagé dans la recherche de partenariats « susceptibles d'apporter des financements pour des usages compatibles avec l'esprit des lieux et avec les missions de l'Etablissement Public ».

Deux projets de baux emphytéotiques sont ainsi aujourd'hui prêts à aboutir.

Ces baux de longue durée (70 ans) reposent sur des engagements précis de restauration, d'aménagement et d'entretien des forts sous le contrôle du Parc et des autorités compétentes. Les bailleurs ne peuvent modifier l'architecture des lieux ni les utiliser à des fins commerciales.

Ces projets concernent une congrégation monastique pour le Fort de la Repentance (évaluation des travaux nécessaires : 7MF) et probablement un partenaire privé pour le fort de Port-Man (évaluation des travaux nécessaires : 13 MF). Ils sont conclus pour un loyer symbolique de 1000 francs par an.

D'autre part, en 1999, le Parc national s'est engagé dans une réflexion sur un projet de bail emphytéotique avec la Ligue de l'Enseignement et la FOL (Fédération des œuvres laïques).

A la différence des conventions annuelles de mise à disposition habituellement signées avec divers organismes (ODEL-VAR, UCPA), ces baux emphytéotiques permettent au Parc national de se décharger d'une grande partie des investissements à réaliser sur les forts tout en restant l'initiateur et le garant de la sauvegarde et de la mise en valeur de ce patrimoine.

En plus du patrimoine naturel en effet, le patrimoine culturel (« sites et paysages » de l'article L 200.1 du Code Rural) est également placé sous la protection du Parc national.

Ce dispositif, qui n'est pas une cession de propriété mais une privatisation des charges du propriétaire qu'est le Parc national de Port-Cros, est encouragé par tous les représentants de l'Etat.

1.2 La gestion, l'entretien et l'aménagement du domaine terrestre

Il s'agit ici de tous les aménagements et travaux réalisés par le Parc national sur Port-Cros et Porquerolles. Ces programmes sont destinés à l'entretien courant des espaces forestiers et des espaces littoraux, à la restauration d'espaces fréquentés par le public, à l'aménagement de dispositifs d'accueil des visiteurs (signalisation, équipements publics) ou à quelques aménagements paysagers.

Sur la période 1990 - 1998, le Parc national a investi **14,6 millions de francs** pour l'ensemble de ces travaux d'entretien et d'aménagement des deux îles, soit **1,6 million de francs par an**.

43 % de ces investissements sont utilisés pour l'entretien courant et la gestion des deux îles : entretien forestier, nettoyage des plages, entretien des pistes et des sentiers, pose d'obstacles à la fréquentation du public, pose de dispositifs limitant l'approche en sommet de falaises.

27% des investissements concernent la gestion et la restauration des plages et des arrière-plages de Port-Cros et de Porquerolles. Ces programmes visent à restaurer des terrains dégradés par la fréquentation touristique (piétinement des arrière-plages ou des abords de sentiers), à organiser cette fréquentation et à créer des aménagements sur certaines plages. Ils ont été en partie financés par le dernier Contrat de Plan Etat-Région 1994-1999.

14% des investissements concernent l'installation d'équipements collectifs.

12% des investissements sont utilisés pour la mise en place d'une signalisation directionnelle et informative.

Enfin, le reste des investissements (soit **4%**) est utilisé pour des aménagements paysagers.

Les travaux d'entretien courant (sentiers, pistes) sont réalisés en régie par le personnel des secteurs ou par des stagiaires. Les travaux plus importants sont confiés à des entreprises privées locales. Les études préparatoires aux travaux ont été confiées à des architectes ou paysagistes extérieurs.

Parmi tous ces programmes d'aménagement des milieux terrestres, le seul partenariat financier établi entre dans le cadre d'un **Contrat de Plan Etat-Région**. La maîtrise d'ouvrage de ce programme reste assurée par le Parc national.

Pour le Contrat de Plan 1994-1999, le Parc a entrepris avec le soutien de ses partenaires la restauration et l'aménagement des plages d'Argent, de la Courtade et Notre-Dame à Porquerolles, et des plages du Sud, de la Palud à Port-Cros : clôtures, plantations, organisation de la fréquentation.

D'un budget global de 4,5 MF, ce programme fait l'objet d'une convention tripartite signée entre le Parc national de Port-Cros, le Conseil Régional Provence - Alpes Côte d'Azur et le Conseil Général du Var. Les participations annuelles sont de 250 000 francs pour la Région⁴, 150 000 francs pour le Département, et varient entre 260 000 et 500 000 francs pour l'Etat. Ces subventions sont inscrites sur le budget du Parc national.

Enfin, il faut rappeler que le Parc national de Port-Cros participe aussi à l'entretien des espaces du Cap Lardier dont il assure la gestion. Ces travaux qui entrent dans le cadre des subventions versées par le Conservatoire du littoral et par le Conseil Général sont des travaux d'entretien courant assurés pour la plupart par l'équipe présente au Cap Lardier : débroussaillages, entretien du couvert forestier, entretien des pistes, pose de panneaux d'information.

1.3 Les travaux de défense des forêts contre les incendies (DFCI)

Le Parc national de Port-Cros est situé dans une zone méditerranéenne à forte fréquentation et donc soumise pendant l'été à d'importants risques d'incendie. Dans le cadre de sa vocation de protection du patrimoine naturel et d'accueil du public, le Parc national de Port-Cros est largement impliqué dans la prévention des incendies de forêts, le réseau d'alerte et l'intervention rapide.

En plus des moyens humains mobilisés pour la prévention et le respect de la réglementation, l'aménagement des îles contre les incendies de forêt (420 ha de forêts sur Port-Cros et 860 ha sur Porquerolles) constitue une mission essentielle du Parc national, presque exclusivement remplie par lui.

⁴ Dans la mesure où la Région ne finance normalement que des actions en « zone périphérique » de Parc national (zone périphérique du Parc national des Ecrins et du Parc national Mercantour), la contribution de la Région pour ce programme d'accueil touristique concerne uniquement l'île de Porquerolles qui est assimilée par le Conseil Régional à la « zone périphérique du Parc national de Port-Cros » (entretien).

Sur la période 1990 - 1998, le Parc national de Port-Cros a investi **8,6 millions de francs** pour des travaux d'aménagement et de défense contre les incendies sur les deux îles, soit **0,95 million de francs par an**.

Environ 50% de ces dépenses concernent les travaux réalisés sur l'île de Porquerolles et 20% des dépenses ceux réalisés sur Port-Cros. Les 30% restant rétribuent la mise à disposition par le Syndicat intercommunal des Sapeurs Pompiers d'un hélicoptère bombardier d'eau de juin à septembre.

Le Parc national reçoit par l'intermédiaire de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) une subvention du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne pour la réalisation de ces travaux (0,66 millions de francs en 1995, 0,31 MF en 1996 et 0,1 MF en 1997).

Les interventions réalisées par le Parc national consistent en la création de pare-feux, l'entretien de zones de prévention incendie, la fourniture et l'installation de citernes, les débroussaillages ou la réhabilitation des zones incendiées. D'autre part, en 1996 le Parc national a cédé au Syndicat intercommunal des Sapeurs Pompiers tout le matériel incendie qu'il détenait et dont la mise en œuvre n'entraîne pas dans ses compétences directes.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre des plans d'aménagement contre l'incendie de Port-Cros et de Porquerolles, des plans qui permettent la coordination des moyens d'intervention et la gestion des installations.

Le plan de défense de l'île de Porquerolles a d'ailleurs été publié à la demande de la Direction régionale de l'environnement qui a considéré ce document comme exemplaire. Sa réalisation avait en effet associé un grand nombre de partenaires : Parc national de Port-Cros, bureau d'étude, Office national des forêts, Syndicat intercommunal d'incendie et de secours, Direction régionale de l'environnement, Direction départementale de l'agriculture et de la forêt, Direction départementale de l'équipement, Direction départementale des affaires maritimes, Conseil Général, Préfecture, commune d'Hyères.

1.4 La gestion, l'entretien et l'aménagement du domaine marin

Les programmes de travaux concernant le domaine marin (aménagement des rades de Port-Cros et balisage en mer) ont constitué une part importante des investissements sur la période 1990-1998. Au total **9,7 millions de francs** ont été investis, soit **1,1 million de francs par an**.

Ces investissements concernent le balisage marin (balisage de limitation de vitesse à 300 mètres et balisage d'interdiction de mouillage), les aménagements prévus dans le cadre de

la concession portuaire des anses de Port-Cros et de Port-Man ou la réfection des appontements.

Un investissement exceptionnel a été fait en 1992 puisque le quai dit « de pierre » prévu pour recevoir les bateaux des compagnies de transport a été réaménagé. L'investissement pour l'aménagement du domaine marin a atteint cette année-là 4,3 millions de francs. Le Parc national s'est engagé en 1998 dans la réfection des appontements situés en dehors de la zone portuaire avec un soutien financier du Conseil Régional.

La mise en place du balisage autour de l'île est assurée par le personnel du secteur de Port-Cros. Les travaux d'aménagement importants sont confiés à des entreprises privées, de même que le balisage de la zone portuaire.

Enfin, en 1999, le Parc national de Port-Cros a permis l'installation de mouillages expérimentaux⁵ sur les sites de plongée (la participation totale du Parc national pour ce programme s'élevant à 0,3 MF).

1.5 Autres travaux

Nous présenterons d'abord le seul exemple récent de programme d'aménagement pour lequel le Parc national de Port-Cros apporte une contribution financière importante sans assurer la maîtrise d'ouvrage du programme.

Il s'agit de la participation du Parc national à la rénovation architecturale et technique de la station d'épuration de Port-Cros.

Cette rénovation figurait parmi les priorités retenues par le Plan d'aménagement de l'île de Port-Cros et son étude a fait l'objet d'une concertation entre le Parc national et la ville d'Hyères qui assure la maîtrise d'ouvrage.

Les travaux ont été engagés en 1999 et la participation du Parc national figure sur son budget d'équipement 1999. Cette participation s'élève à 0,5 million de francs pour un montant total des travaux estimé à **3,2 MF** (subventions du Conseil Général, du Conseil Régional, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée-Corse). La participation du Parc national de Port-Cros permettra une meilleure intégration paysagère de la construction.

On peut penser que l'importance accordée à ce projet par le Parc national a aidé à la réalisation de ce projet. Un projet qui s'inscrit d'ailleurs dans le cadre des relations de partenariat, d'une part, et de la répartition des compétences, d'autre part, entre le Parc

⁵ Voir plus haut le chapitre consacré aux programmes scientifiques

national de Port-Cros et la ville d'Hyères pour la gestion et l'aménagement du territoire des îles.

Enfin, il nous a paru intéressant de présenter un autre aménagement important réalisé sur Porquerolles. Le Parc national, sans apporter de contribution financière, a favorisé la réalisation de ce projet en lui apportant coordination et médiatisation.

Il s'agit de l'enfouissement des lignes aériennes qui s'est fait par un accord entre le Parc national de Port-Cros, EDF et France Télécom.

Ces travaux par leur caractère exemplaire ont par ailleurs donné lieu à la signature d'une convention régionale entre Electricité de France et France Telecom pour l'enfouissement des lignes aériennes dans les grands sites naturels.

La première tranche des travaux engagée en 1997 sur Porquerolles a correspondu à un programme de 6 millions de francs.

2. LES PROGRAMMES D'EDUCATION, D'ACCUEIL ET DE COMMUNICATION

2.1 Actions pédagogiques et rapports avec le milieu scolaire

Dans le cadre de sa mission d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, le Parc national de Port-Cros s'investit pour offrir à de nombreux enfants, contact avec la nature et initiation pédagogique.

Pour remplir cet objectif d'accueil et d'éducation, le Parc national de Port-Cros a établi ou se prépare à établir un certain nombre de partenariats.

En 1998, il a conçu, avec l'Académie du Var et un collège de La Crau un programme pédagogique à l'intention des scolaires ; il a également accueilli des stagiaires du secondaire effectuant un stage en entreprise et reçu une soixantaine de classes pour la visite de l'exposition d'archéologie sous-marine du fort de Sainte-Agathe.

De 1988 à 1998, le Parc national a mis à disposition de l'ODEL-Var (organisme chargé par le Conseil général du Var de mettre en œuvre des activités pédagogiques et sociales en direction des jeunes) une partie du fort de l'Eminence à Port-Cros. Ce partenariat reposait sur des conventions annuelles avec l'ODEL-Var, qui a dû quitter le fort en 1998 devant l'obligation d'engager des travaux importants pour la mise aux normes de sécurité des locaux. Ce sont tout de même 700 enfants qui ont été accueillis chaque année jusqu'en 1998.

En 1999, le Parc national s'est engagé dans une réflexion sur un projet de bail emphytéotique avec la Ligue de l'Enseignement et la FOL (Fédération des œuvres laïques) pour recevoir au fort de l'Eminence des classes environnement et y développer une animation culturelle.

D'autre part, le Parc national est un support et un appui pédagogique pour les classes de patrimoine naturel et historique mises en place par l'IGESA (Institut de gestion sociale des armées) sur Porquerolles. Depuis 1990, l'IGESA a reçu près de 8000 élèves sur l'île.

Enfin, le Parc national vient de signer en mai 1999 une convention de coopération avec le Recteur de l'Académie de Nice. Cette convention définit le cadre général des relations de partenariat entre cette Académie et le Parc national de Port-Cros.

L'application de cette convention s'appuiera notamment sur les structures d'accueil gérées par l'IGESA à Porquerolles.

2.2 Les programmes d'accueil et d'information touristique

Les dépenses de fonctionnement du Parc national de Port-Cros pour le poste « publicité-information-publications » atteignent en moyenne, sur la période 1990-1998, **0,32 million de francs par an**. Nous ne reviendrons pas sur le fait que la plupart des dépenses d'investissement engagées par le Parc national sont liées plus ou moins directement à l'accueil du public.

Les produits directs de l'accueil et de l'information des touristes s'élèvent en moyenne à **0,6 million de francs** sur la période 1990-1998 : 35% de ces produits proviennent des entrées aux expositions, 53% de la vente de documentation, et 12% de la vente d'objets divers (tee-shirts surtout).

On rappellera aussi le rôle de la **Fondation d'entreprise TOTAL** pour les opérations de communication et d'information.

En 1993 à Porquerolles, la participation de la Fondation a permis la mise en place d'outils pédagogiques pour mieux faire connaître l'action du Conservatoire botanique et la notion de diversité biologique.

Dans le cadre du programme « Biodiversité marine » 1998/1999 avec le Parc national de Port-Cros, la Fondation TOTAL a contribué à hauteur de 270 000 francs pour des actions de sensibilisation et d'information : vidéogramme sur la plongée sous-marine, information et sensibilisation au sentier sous-marin, guide des sites de plongée.

Les infrastructures d'accueil

Les infrastructures d'accueil du Parc national de Port-Cros sont réparties sur Port-Cros, Porquerolles et le continent.

Au siège de la direction à **Hyères** (Castel Sainte-Claire) sont organisés accueil et vente de documentation pédagogique sur le milieu marin, la flore méditerranéenne ou l'histoire des îles d'Hyères, par exemple.

A **Port-Cros**, où les seuls dispositifs d'accueil touristique sont ceux du Parc national, la capitainerie, à la fois maison du Parc national et bureau du port, accueille et informe les visiteurs dès leur arrivée sur l'île. Environ 36 000 personnes y sont passées entre le 1^{er} avril et le 30 septembre 1998. Une exposition (gratuite) au Fort de l'Estissac a accueilli 30 000 visiteurs en 1998.

Le Parc national de Port-Cros a également mis en place un « sentier sous-marin » en 1979. Cette activité gratuite a pour objectif d'initier les visiteurs à la découverte du milieu marin

et de leur faire découvrir un milieu caractéristique du littoral Méditerranéen non perturbé. Le Parc national emploie pour l'animation de ce sentier trois accompagnateurs diplômés d'Etat en plongée sous-marine (de juin à septembre). Environ 3000 personnes parcourent le sentier chaque été. Pour le milieu terrestre le Parc national organise des visites accompagnées sur le terrain (3000 personnes par été).

Enfin, le Parc a encouragé une activité de bateau à vision sous-marine (environ 6000 personnes en 1998).

Sur **Porquerolles**, l'accueil et l'information à la sortie des bateaux ne sont pas assurés par le Parc national mais par le « Bureau d'information de Porquerolles » qui fonctionne sous forme associative et qui est subventionné par le Parc national (20 000 francs par an). Partenaire du Parc national, ce bureau diffuse les messages du Parc. Il est le principal revendeur des documents du Parc sur Porquerolles.

Le Parc national a le projet de recevoir en donation un point d'information et de vente directement relié aux flux de fréquentation de l'île dans le cadre de la ZAC⁶ des Palmiers. Une exposition payante d'archéologie sous-marine est organisée par le Parc national au fort Sainte-Agathe. Le Conservatoire botanique national méditerranéen présente, quant à lui, une exposition sur la biodiversité ainsi que des jardins de présentation de collections vivantes.

En 1998, environ 26 000 visiteurs ont fréquenté les installations du Parc et du Conservatoire.

La diffusion de la documentation et de l'information

Les Offices de tourisme présents dans les principaux lieux de provenance des visiteurs (Hyères, Le Lavandou, Cavalaire) pourraient diffuser de façon plus conséquente la documentation du Parc national de Port-Cros.

Le Parc national de Port-Cros diffuse en effet régulièrement depuis quelques années sa documentation auprès d'un certain nombre d'Offices de tourisme (Hyères et le Lavandou notamment).

Des liens existent avec l'Office de tourisme intercommunal d'Hyères⁷ qui réalise sa propre documentation sur les îles tout en souhaitant « transmettre le message du Parc national »⁸ aux visiteurs. Les derniers documents réalisés ont ainsi été soumis au Parc national et on a réellement senti le souhait de l'Office de tourisme de diffuser une information juste afin d'être un relais du Parc national dans sa mission d'éducation et d'information.

⁶ Zone d'aménagement concerté

⁷ « Maison du tourisme de la Provence d'Azur » regroupant Le Pradet, Carqueiranne, Hyères, La Londe et Pierrefeu

⁸ Entretien

Au Lavandou, principal site de départ pour Port-Cros, l'Office de tourisme ne diffusait pas au début de l'été, de documentation sur le Parc national.

A Cavalaire, si les îles d'Hyères sont un « produit phare » de la promotion touristique, on ne trouve pas non plus de réelles informations sur le Parc.

Il faut souligner le budget conséquent, étant donnée l'affluence touristique sur ces secteurs, que représente une diffusion large des informations. La distribution de documents aux visiteurs achetant un billet de bateau (comme il a été fait au Lavandou) est déjà un investissement important.

Enfin, il faut signaler que le Parc national de Port-Cros a mis en place en 1998 un site Internet (www.Parcs-nationaux.org/port-cros) qui a reçu près de 4000 consultations depuis le début de l'année 1999.

2.3 La gestion de l'image des îles par le Parc national de Port-Cros

Le Parc national de Port-Cros a une image très forte au niveau départemental, régional et national, que contribue à renforcer la forte médiatisation des îles d'Hyères.

Les îles de Port-Cros et de Porquerolles font ainsi l'objet d'une importante médiatisation par la presse locale et la presse nationale, la presse spécialisée ou non, la radio et la télévision : Var Matin, France 3, France Inter, Radio France se sont intéressés à Port-Cros ou Porquerolles en 1998. On peut citer aussi les derniers articles parus dans la presse sur le Parc national de Port-Cros, en août 1999 dans le magazine Géo, et en juillet 1999 dans le Figaro Magazine Méditerranée.

Or, il faut souligner que les demandeurs de reportages et d'informations sur les îles de Port-Cros et de Porquerolles s'orientent souvent vers le Parc national de Port-Cros qui se trouve ainsi être le premier et le principal interlocuteur des médias.

Les équipes du Parc national tentent, dans la mesure du possible, de se rendre disponibles afin de transmettre au public un message de sensibilisation à la protection des îles et aux actions du Parc national.

Dans le même sens, le Parc national est très convoité pour des tournages de films. Lors du dernier tournage réalisé à Porquerolles, l'équipe du secteur a apporté sa contribution en encadrant et contrôlant ce tournage.

3. LES PROGRAMMES SCIENTIFIQUES

3.1 *L'organisation des recherches scientifiques*

Les dépenses des postes budgétaires « études et recherches » et « programmes d'études » atteignent en moyenne, sur la période 1990-1998, environ **0,5 million de francs par an**.

Il faut noter l'importance du soutien de la **Fondation d'entreprise TOTAL** dans la conduite des recherches scientifiques du Parc national. Depuis 1992 en effet, la Fondation TOTAL apporte son concours au Parc national de Port-Cros.

Pour les années 1998-2002, 350 000 francs (sur les 650 000 francs affectés au Parc national de Port-Cros) sont directement employés à la conduite d'études scientifiques visant à la préservation de la biodiversité marine (inventaires d'espèces, suivi et éradication de la *Caulerpa Taxifolia*, études sur la pêche et la plongée sous-marine).

Le Service scientifique du Parc national de Port-Cros (« gestion de la biodiversité - études et recherches ») emploie deux agents permanents, un responsable d'unité de service et un attaché scientifique.

D'autre part, par l'intermédiaire de son Comité scientifique, le Parc national de Port-Cros est en lien avec un certain nombre de chercheurs et de laboratoires de recherche. Le Parc national de Port-Cros bénéficie ainsi réellement d'un réseau de chercheurs.

Parmi ces laboratoires de recherche en lien avec Port-Cros on peut citer le Laboratoire d'environnement marin littoral de l'Université de Nice Sophia Antipolis, le GIS⁹Posidonie, le Centre d'océanologie de Marseille, le Laboratoire botanique historique et palynologie de l'Université d'Aix-Marseille III...etc.

3.2 *Les recherches scientifiques du Parc national de Port-Cros*

⁹ Groupement d'intérêt scientifique

Les recherches scientifiques du Parc national de Port-Cros s'inscrivent aujourd'hui dans les objectifs fixés par le programme d'aménagement du Parc et les mesures de gestion de la Directive Habitats (Natura 2000).

Les recherches scientifiques du Parc national ont été axées dès le départ sur l'inventaire du patrimoine naturel et la connaissance de la faune et de la flore (domaine marin et terrestre).

La plupart des grands groupes étant inventoriés, les programmes scientifiques s'attachent aujourd'hui à suivre l'évolution et à assurer la protection des espèces phares marines et terrestres : suivi de l'herbier de Posidonie, du récif-barrière et de sa faune, cartographie et marquage des mérours avec le GEM (Groupe d'étude du mérour) ou suivi de populations d'oiseaux marins, par exemple.

Le Parc national de Port-Cros cherche aussi à suivre l'évolution et à permettre l'éradication de certaines espèces invasives (suivi et éradication de la *Caulerpa Taxifolia* avec la collaboration des plongeurs usagers de Port-Cros et du GIS Posidonie, éradication de la griffe de sorcière).

Le Parc national s'est d'ailleurs lancé dans la constitution d'une base de données informatiques rassemblant l'information existante sur les fonds marins de Port-Cros.

D'autre part, une partie importante des études actuelles cherche à définir l'impact des usages locaux afin d'aider à orienter les mesures de gestion qui s'imposent (impact de la plongée, de la pêche ou de la plaisance).

Dans le même sens, une réflexion a été engagée sur les techniques à mettre en œuvre afin de favoriser et maintenir la diversité en milieu marin.

On pourra ainsi citer l'installation de mouillages expérimentaux sur les sites de plongée du Parc national de Port-Cros.

Ce système a été conçu par une entreprise locale avec le concours technique du CETE¹⁰ d'Aix-en-Provence et du GIS Posidonie. Il vise à remplacer les mouillages forains et a été installé dans les eaux de Port-Cros en 1999. Le Parc national de Port-Cros avait financé une partie de l'étude (45 000 francs). Avec l'appui de la Fondation TOTAL il a consacré 250 000 francs à la mise en place des ancrages et à un contrat de responsabilité et d'entretien avec l'entreprise qui a breveté le système. Ces mouillages expérimentés à Port-Cros ont déjà été installés à St-Raphaël, dans la Baie d'Agay.

Il est important d'insister sur la **spécificité marine** du Parc national de Port-Cros qui fait du Parc national un véritable laboratoire naturel pour les recherches sur le domaine marin. D'autre part, parce que les scientifiques travaillant sur Port-Cros travaillent aussi sur d'autres sites (Scandola, Lavezzi, Iles Mèdes), il leur est possible d'intégrer les études réalisées sur Port-Cros à l'ensemble de leurs recherches sur la Méditerranée.

¹⁰ Centre d'études techniques

3.3 Le rayonnement scientifique du Parc national

Cette spécificité marine du Parc national de Port-Cros et ses compétences sur l'étude des milieux marins est incontestablement reconnue et utilisée tant au niveau local que national.

Localement, on a dit plus haut que le Parc national joue un rôle dans la recherche de la Caulerpe ou la mise au point de mouillages expérimentaux. Il fait figure aussi de conseiller sur le domaine marin. C'est à ce titre par exemple qu'il apporte son soutien à la mise en place de l'Observatoire Marin de la Baie de Cavalaire.

A l'échelle régionale, le Parc national de Port-Cros est l'opérateur choisi par la Direction régionale de l'environnement pour la mise en place du Réseau Natura 2000 sur le secteur de Port-Cros et Porquerolles et sur d'autres secteurs dans le Var. La DIREN a également confié au Parc national les dossiers ZNIEFF¹¹ Mer au titre de sa responsabilité globale sur le milieu marin.

Le Parc national de Port-Cros a participé également, pour le compte du Ministère de l'Environnement, à des programmes internationaux sur le milieu marin (préservation du phoque-moine par exemple).

On peut signaler enfin que le Parc national de Port-Cros a reçu en 1997 le Diplôme européen du Conseil de l'Europe pour son travail accompli dans le renforcement de la protection du milieu marin et pour son effort de planification.

¹¹ Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

4. RELATIONS INTERNATIONALES ET MECENAT

4.1 Le partenariat avec la Fondation d'entreprise TOTAL

Le Parc national de Port-Cros est soutenu depuis 1992 par la Fondation d'entreprise TOTAL qui verse chaque année 1 million de francs répartis entre le Parc national et le Conservatoire botanique.

Les projets soutenus par la Fondation participent à la conservation de la biodiversité en Méditerranée et visent à y sensibiliser le grand public. Ainsi, plusieurs projets qui ne pouvaient pas être réalisés par le Parc national faute de moyens ont pu être menés à bien, comme la mise en place d'outils de découverte in situ sur le sentier sous-marin de Port-Cros, par exemple.

C'est suite à une consultation des cadres de l'entreprise que la Fondation TOTAL a souhaité que ses actions entrent dans le cadre du thème de l'environnement.

Des projets sont soumis chaque année par le Parc national de Port-Cros à la Fondation qui fait le choix final. Le premier programme, jusqu'en 1997, a porté majoritairement sur des actions de conservation de la diversité végétale avec le Conservatoire Botanique. Depuis 1998, les programmes insistent plus sur la conservation de la biodiversité marine. La réalisation des programmes repose sur une relation de confiance et une obligation morale de résultat pour le Parc national de Port-Cros.

Cette participation de la Fondation TOTAL n'entraîne pas un retour d'image immédiat (les logos de l'entreprise par exemple apparaissent de façon discrète) mais inscrit plutôt l'entreprise, et par conséquent ses activités industrielles, dans une perspective de recherche de qualité et de respect de l'environnement¹².

Pour le Parc national de Port-Cros ce partenariat est essentiel dans la mesure où il permet de soutenir des projets qui n'auraient peut-être pas pu être menés, ou plus difficilement, avec ses partenaires publics habituels (ancrages propres, film sur la plongée sous-marine par exemple).

¹² Entretien

4.2 L'appartenance du Parc national à des réseaux d'espaces protégés

Le Parc national de Port-Cros adhère à un certain nombre de réseaux de gestionnaires d'espaces naturels protégés. Si les relations peuvent n'être que formelles, elles contribuent au rayonnement extérieur du Parc national.

Au **niveau national**, le Parc national de Port-Cros est membre de l'Atelier technique des espaces naturels qui fédère les espaces protégés sur le territoire français. Cet atelier est un groupement d'intérêt public depuis 1998. Il rassemble des connaissances d'ordre juridique et technique sur les espaces naturels et organise la formation permanente du personnel de ces espaces.

Au sein de la **Région Provence Alpes - Côte d'azur**, le Parc national de Port-Cros est membre actif du réseau régional des espaces naturels.

Ce réseau animé par l'Agence Régionale pour l'environnement (ARPE) regroupe vingt grands gestionnaires d'espaces naturels dont trois Parcs nationaux (Port-Cros, Ecrins et Mercantour). Ce réseau met en place des actions de formation, d'éducation et de sensibilisation à l'environnement. Il organise des manifestations d'échange et de réflexion entre les divers partenaires. Il regroupe des espaces aux problématiques de gestion et de protection souvent proches : nature méditerranéenne, forte pression touristique, même contexte politique.

Pour les animateurs de ce réseau, le Parc national de Port-Cros est un acteur « incontournable » dans la Région, et d'ailleurs souvent sollicité : manifestations internes, rencontres régionales de l'environnement en 1998 à Hyères.

Dans le cadre **international**, le Parc national de Port-Cros est en relation avec l'UICN¹³, la WWF¹⁴ ou la Banque Mondiale. Il anime aussi un réseau de gestionnaires d'espaces marins et côtiers de Méditerranée : **MEDPAN** (Mediterranean protected area network).

Créé en 1990 par le Parc national de Port-Cros avec notamment l'appui de la Banque Mondiale, de la Fondation TOTAL, de l'UICN et du Ministère de l'Environnement, ce réseau regroupe la totalité des pays du Bassin méditerranéen. Le réseau est actuellement en cours de relance avec l'aide du Conseil Régional (participation de 600 000F et recrutement d'un emploi jeune).

¹³ Union internationale pour la conservation de la nature

¹⁴ World Wild Foundation

4.3 Impact des relations extérieures et de l'image du Parc national de Port-Cros

Les implications du Parc national dans des réseaux extérieurs participent à la promotion de la commune d'Hyères et de la Région auprès de responsables français ou étrangers.

Un certain nombre de colloques ou conférences ont ainsi été organisés à Hyères et ont bénéficié du soutien du Parc national de Port-Cros.

On peut citer l'organisation de la première conférence internationale sur la Posidonie avec la création du GIS Posidonie, ou le colloque « Planta Europa » qui, en septembre 1995, a regroupé 250 scientifiques, gestionnaires d'espaces protégés et responsables administratifs et politiques de 30 pays européens.

Plus récemment, les journées de l'ARPE se sont déroulées en 1998 à Hyères et ont bénéficié de l'appui du Parc national de Port-Cros.

Par ailleurs, l'existence du Parc national de Port-Cros occasionne un certain nombre de visites de responsables administratifs ou politiques sur le territoire du Parc national. Ces visites sont pour les élus locaux une opportunité de contact privilégié.

Enfin, la présence et l'image du Parc national contribuent à présenter la commune d'Hyères comme une référence en matière d'environnement.

La commune, qui a aujourd'hui réellement pris conscience de la richesse de son patrimoine environnemental, ne peut que bénéficier des actions du Parc national de Port-Cros.

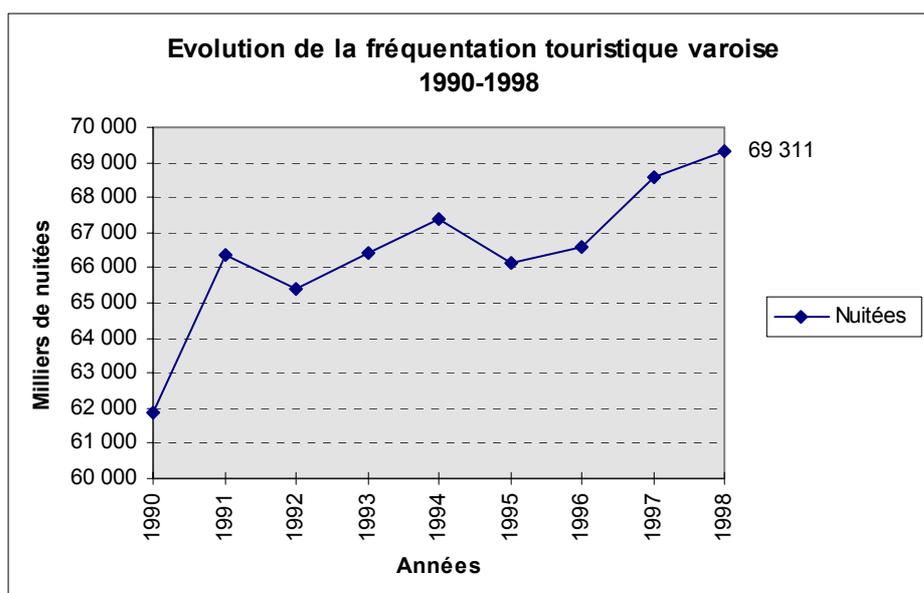
Ainsi, il apparaît que l'obtention du « Pavillon Bleu » en 1999 par la ville d'Hyères est directement liée à la qualité des plages de Port-Cros et Porquerolles.

PARTIE 3 : EVALUATION DE L'IMPACT DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS SUR L'ACTIVITE TOURISTIQUE

1. LE CONTEXTE TOURISTIQUE DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS

1.1 Le tourisme dans le Var

Avec **69,3 millions de nuitées**¹⁵ et 12 milliards de chiffre d'affaires touristique en 1998, le Var est le premier département touristique français¹⁶.



La **zone littorale** (432 km de côtes avec les Iles d'Hyères) concentre 80 à 90% des nuitées touristiques selon les saisons et 88% des nuitées se font entre mai et octobre. La durée moyenne des séjours dans le Var est de **10 jours**.

¹⁵ Enquête de fréquentation du Var réalisée par le Comité départemental du tourisme du Var et l'Observatoire régional du tourisme – Voir Annexes 5

¹⁶ Hors Ile-de-France

1.2 Le Bassin Hyérois et la Corniche des Maures

Cet espace littoral compris entre Hyères et La Croix-Valmer est la principale zone d'influence touristique du Parc national de Port-Cros : environ **85% des visiteurs** sur Port-Cros et Porquerolles proviennent de cette zone¹⁷.

A **Hyères**, où la population touristique estivale atteint un peu plus de 150 000 personnes, le nombre de nuitées touristiques annuelles réalisées sur la commune peut être estimé à **10,8 millions**¹⁸.

La clientèle¹⁹ est essentiellement familiale (51%), le mois d'août étant la période de fréquentation privilégiée. Un peu plus de 30% des touristes sont logés dans des campings, 23% en location, 20% chez des amis, 15% en résidence secondaire, 10% à l'hôtel et 2% en village de vacances.

Sur La Londe, Bormes-les-Mimosas et Le Lavandou²⁰, la fréquentation touristique en 1998 peut être estimée à **14 millions de nuitées** touristiques dont la moitié sur la commune du Lavandou.

A Cavalaire et La Croix-Valmer, la fréquentation²¹ atteint **5 millions de nuitées** dont 3,5 pour Cavalaire.

Au total, on peut estimer le nombre de **nuitées touristiques** sur la zone Hyères - La Croix-Valmer à **30 millions, soit plus de 40% de l'ensemble des nuitées touristiques réalisées dans le Var**.

1.3 Données générales sur la plaisance dans le Var

Le parc varois des bateaux de plaisance avec près de **92 000 unités** immatriculées au quartier des Affaires maritimes de Toulon est le plus important de France.

Les **54 installations portuaires** totalisant **25 000 places à quai** sont donc loin de suffire à la demande des plaisanciers. Environ **6000 mouillages journaliers hors-port** (« mouillages forains ») sont recensés par le service maritime de la DDE du Var en période estivale.

¹⁷ Enquête IRAP confirmée par les données des compagnies maritimes

¹⁸ Pour une durée moyenne de séjour de 10 jours (enquête CDT-ORT)

¹⁹ Enquête de clientèle pour la saison estivale 1998 réalisée par la Maison du tourisme de la Provence d'Azur

²⁰ Estimation réalisée d'après le tonnage des ordures ménagères (1998) sur les trois communes

²¹ Enquête du Syndicat mixte du Golfe de St-Tropez et du Pays des Maures

2. ENQUETE QUALITATIVE SUR LA FREQUENTATION DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS (IRAP 1998)

Pour préciser les motivations et les comportements des visiteurs des îles de Port-Cros et Porquerolles, l'IRAP a réalisé pendant l'été 1998 une enquête par interviews auprès de 596 personnes à Port-Cros (3/4 des personnes interrogées) et Porquerolles (1/4 des personnes interrogées)²².

2.1 Le profil des vacanciers sur Port-Cros et Porquerolles

La composition et la taille des groupes

La clientèle touristique estivale des îles de Port-Cros et Porquerolles est essentiellement **familiale** : près de 50% des personnes interrogées sont venues en famille et 28% en couple. La taille moyenne des groupes est de **4 personnes** environ.

Les vacanciers sur Port-Cros et Porquerolles comptent 74% de Français. Les principales nationalités étrangères représentées étant les Italiens (13%) et les Belges (5%).

Le mode et le lieu de résidence

Parmi les visiteurs non plaisanciers²³ sur Port-Cros et Porquerolles, **28%** des personnes interrogées résident à l'hôtel, 28% chez des parents ou amis, 20% en camping caravanning, 13% en résidence secondaire, 8% en location et 3% en village de vacances.

Les visiteurs, hors plaisanciers, résident pour la majorité d'entre eux à **Hyères** (près de 51%), au **Lavandou** (15%), à **Cavalaire** (10%) et sur les îles (6%). La part des personnes venant du Lavandou et de Cavalaire est plus importante à Port-Cros qu'à Porquerolles.

Sur le total des personnes interrogées, les vacanciers en séjour sur les îles sont principalement des plaisanciers (88% des plaisanciers interrogés résident sur Port-Cros ou Porquerolles). On note une différence cependant entre Port-Cros et Porquerolles puisque les vacanciers en séjour sur Port-Cros sont à 96% des plaisanciers alors que ceux qui séjournent sur l'île de Porquerolles sont, pour la moitié d'entre eux, logés à l'hôtel (53%).

²² Voir Annexe 6

²³ 27% des personnes interrogées dans l'enquête

Durée du séjour et taux de renouvellement des vacanciers

La durée moyenne des séjours est de **10 jours**. La durée moyenne de séjour est un peu plus faible pour les vacanciers résidant à Port-Cros (9 jours) et Porquerolles (8 jours).

Le taux de renouvellement de la clientèle est important puisque plus de la moitié des personnes interrogées (**54%**) vient en vacances pour la première fois dans la région. Seuls 27% des enquêtés y viennent régulièrement.

Les raisons du choix de la région comme lieu de vacances

Les vacanciers interrogés choisissent la région pour la **mer et les paysages** (63%) et l'**environnement** (21%). La proximité des Iles d'Hyères (12%) et la présence du Parc national de Port-Cros (12%) interviennent en 4^{ème} et 5^{ème} position parmi les motivations spontanées. Il faut noter que le **Parc national de Port-Cros** arrive en 2^{ème} position (24%) dans les motivations des plaisanciers.

Les Iles d'Hyères évoquent principalement, pour ces personnes interrogées, l'image d'un site exotique (58%) et d'un environnement naturel préservé (38%).

2.2 Les vacanciers et le Parc national de Port-Cros

Les activités pratiquées par les touristes sur les îles

La **baignade** et la **promenade à pied** sont de loin les deux activités les plus pratiquées sur les îles (respectivement 96% et 95% des vacanciers interrogés). La **plongée** (apnée principalement pour les visiteurs interrogés sur les îles) atteint des scores relativement importants surtout à Port-Cros (elle est pratiquée par 38% des visiteurs interrogés sur Port-Cros). La pratique du **vélo** (interdite sur Port-Cros) intéresse plus d'un touriste sur deux à Porquerolles (53%). Enfin, 20% des personnes enquêtées sur Port-Cros évoquent les restaurants à poissons de l'île.

Les contacts avec le Parc national de Port-Cros

Au cours de leur séjour, plus des trois quarts des vacanciers ont entendu parler du Parc ou ont été en contact avec lui.

On doit signaler toutefois une réelle différence entre les visiteurs de Port-Cros et de Porquerolles. La proportion des visiteurs ayant entendu parler du Parc national atteint en effet **94%** à Port-Cros alors qu'elle n'est que de **33%** à Porquerolles.

Ces contacts se sont faits surtout à travers la **signalétique et les informations sur le site, les dépliants et les guides** touristiques et les **points d'accueil du Parc national**.

Les touristes apprécient particulièrement lors de ces contacts le rôle du Parc en faveur de la préservation de l'environnement, les dépliants et supports à disposition et la qualité de l'information donnée.

On remarque que seules 7% des personnes interrogées évoquent comme mode d'information ou de contact avec le Parc les Offices de tourisme et Syndicats d'initiative.

L'influence du Parc national de Port-Cros sur le choix de destination des vacanciers

Près des **64% des personnes interrogées** avaient entendu parler du Parc national de Port-Cros avant leur arrivée. Le bouche à oreille et la télévision sont les deux modes principaux de découverte du Parc national pour les personnes n'y étant jamais venu.

Pour **37%** des visiteurs interrogés, l'existence du Parc national a joué un **rôle déterminant (10%) ou important (27%)** dans le choix de leur lieu de vacances.

Cette proportion s'abaisse à **23%** si l'on isole les réponses des **plaisanciers** qui répondent à **73%** que le Parc national a joué un rôle important ou déterminant dans le choix de destination de leurs vacances.

L'influence de l'existence du Parc national sur le choix du lieu de vacances est importante ou déterminante pour une grande part des personnes interrogées résidant au Lavandou (31%), à Cavalaire (24%) et à Hyères (21%).

Elle est essentielle (81%) pour les personnes interrogées résidant à Port-Cros (96% de plaisanciers) et bien moindre (20%) pour les personnes interrogées résidant à Porquerolles.

Enfin, plus de 90% des personnes interrogées ont l'intention de revenir en vacances dans cette région. Le rôle du Parc devient plus important dans leurs motivations puisque plus de la moitié des visiteurs jugent que la présence du Parc serait importante ou déterminante dans ce choix.

3. EVALUATION QUANTITATIVE DE LA FREQUENTATION DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS

3.1 Les passagers transportés par les compagnies maritimes²⁴

Sur Port-Cros

Les compagnies maritimes ont transporté, d'avril à septembre 1998, **125 000 passagers** sur l'île de Port-Cros. Un chiffre en **augmentation de 22% par rapport à 1997** (102 500) et de 34% par rapport à 1996 (93 250).

En 1997 les passagers transportés à destination de Port-Cros sont partis, pour 38% d'entre eux du Lavandou, pour 25% d'Hyères, pour 12% de Cavalaire, pour 7% de Bormes-les-Mimosas, pour 2% de La Londe et pour 1% de La Croix-Valmer.

Les autres passagers (15%) transportés proviennent notamment de Toulon.

Dans la mesure où 2% des passagers séjournent en moyenne 4 jours dans l'île²⁵ (enquête IRAP), on peut estimer le nombre de **journées-vacances** passées sur Port-Cros à **132 500**.

Sur Porquerolles

Les compagnies maritimes ont transporté, d'avril à septembre 1998, **435 395 passagers** sur l'île de Porquerolles. L'augmentation par rapport à l'année 1997 est de **5%**.

En 1997, environ 80% des passagers à destination de Porquerolles partent d'Hyères. Les autres passagers viennent de Toulon (7%) ou de Cavalaire et du Lavandou principalement.

Dans la mesure où environ 10% des passagers séjournent en moyenne 6 jours dans l'île²⁶ (enquête IRAP), on peut estimer le nombre de **journées-vacances** passées sur Porquerolles à **653 000**.

²⁴ Données fournies au Parc national de Port-Cros par les compagnies maritimes

²⁵ La capacité d'accueil touristique sur Port-Cros est de 148 lits

²⁶ La capacité d'accueil touristique sur Porquerolles est d'environ 4000 lits

3.2 La fréquentation touristique plaisancière

Remarque

*Les plaisanciers séjournent en moyenne 1,9 jour au port et 10 jours au total (enquête IRAP). Afin de tenir compte des double-comptes (plaisanciers forains se rendant au port, plaisanciers partageant leur séjour entre Port-Cros et Porquerolles) et des journées passées sur la côte on retiendra une estimation moyenne de durée de séjour de **3 jours** sur les îles de Port-Cros et Porquerolles, appliquée au total des plaisanciers (port et plaisanciers forains).*

Sur Port-Cros

En 1998, 7 362 bateaux ont fréquenté le **port de Port-Cros**. Si l'on prend la moyenne de 4 personnes par bateaux, ce sont donc **29 400 personnes** qui sont passées dans le port de Port-Cros.

A cette fréquentation des infrastructures du port, il faut rajouter un nombre important de plaisanciers « forains » qui mouillent autour de l'île dans la baie de Port-Cros, dans la baie de Port-Man et en côte Est de Bagaud.

A partir des estimations fournies par le Parc national, on retiendra la moyenne de 300 bateaux par jour en mouillage forain sur une base de 80 jours. Pour une durée moyenne de 3 jours des séjours des bateaux en mouillage, on peut donc estimer la fréquentation annuelle des **mouillages forains à 32 000 personnes**.

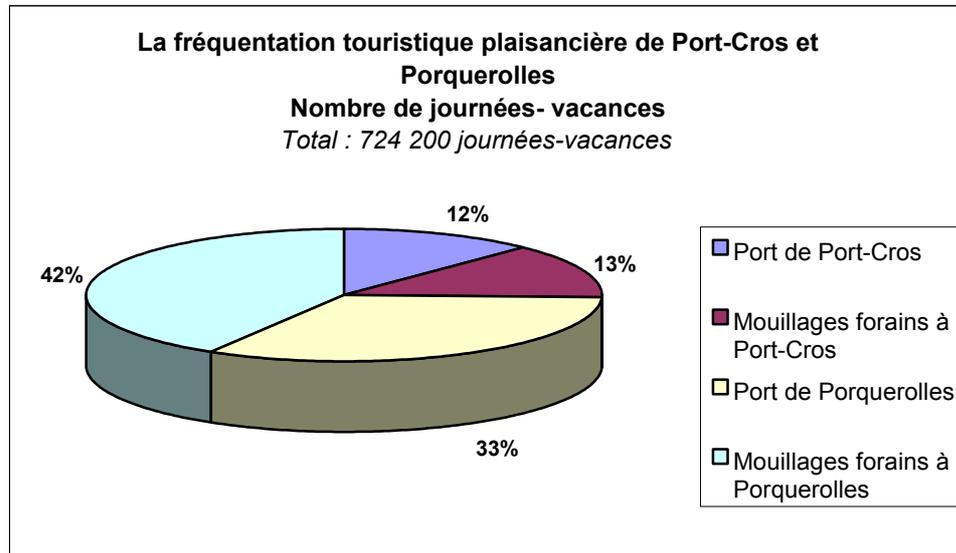
Au total, on peut estimer le nombre de **journées-vacances** passées par les plaisanciers sur Port-Cros à **184 200**.

Sur Porquerolles

Sur Porquerolles, 20 006 bateaux se sont amarrés à quai en 1998. La fréquentation annuelle du port de Porquerolles peut donc être estimée à **80 000 personnes**.

A partir des estimations fournies par le Parc national sur la fréquentation annuelle des plaisanciers forains autour de Porquerolles, on retiendra le chiffre de 100 000 personnes en mouillage forain par an.

Au total, on peut estimer le nombre de **journées-vacances** passées par les plaisanciers sur Porquerolles à **540 000**.



3.3 La fréquentation des espaces littoraux périphériques

Le Parc national met en place chaque année des comptages de visiteurs. La fréquentation du site du Cap Lardier se stabilise aux alentours de 250 000 personnes durant la période estivale (juin à septembre).

3.4 La fréquentation touristique des eaux du Parc national de Port-Cros : estimation de l'importance quantitative des plongées dans le Parc national

La fréquentation des eaux de Port-Cros par les plongeurs représente une part importante de la fréquentation touristique du Parc national. Nous ne comptabilisons que les plongées effectuées dans le domaine marin du Parc national de Port-Cros considérant que les plongées effectuées autour de Porquerolles ne relèvent pas des espaces gérés par le Parc national de Port-Cros.

Une **vingtaine de structures de plongée**, établies entre Carqueiranne et la Croix-Valmer fréquentent régulièrement le domaine marin du Parc national de Port-Cros. Les plongées se répartissent entre la Gabinière au sud de l'île, la côte Sud-Est et la Barge aux Congres au nord-ouest.

En rassemblant les informations reçues sur la fréquence des plongées de ces clubs dans les eaux du Parc national de Port-Cros en saison estivale (de 1 fois par semaine à tous les jours suivant la localisation) et leur capacité totale de (25 à 72 plongeurs), on a pu estimer le nombre de plongées réalisées dans le parc.

Pour les seuls mois de juillet et août 1999 on arrive à un total de 30 695 plongées réalisées dans le cadre des clubs. Si l'on estime que le taux de remplissage moyen à cette période est de 85% on obtient un total **26 091 plongées**.

Cependant, en ajoutant les plongées effectuées pendant les week-ends de printemps et les mois de septembre et octobre, ainsi que les plongées réalisées en dehors des clubs, on pense pouvoir proposer un total d'environ **30 000 plongées par an** dans les eaux du Parc. Le nombre moyen de plongées par plongeur pouvant être estimé à 2 plongées, ce sont donc environ 15 000 plongeurs qui fréquentent les eaux du Parc national chaque année.

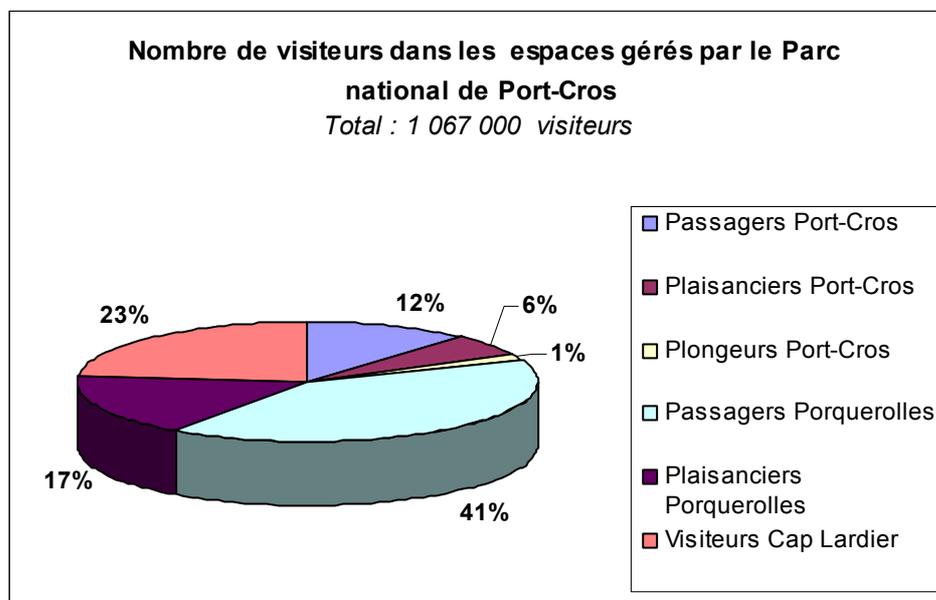
3.5 Total de la fréquentation touristique des espaces gérés par le Parc national de Port-Cros

La fréquentation touristique des espaces gérés par le Parc national de Port-Cros en 1998 peut être estimée à près de **1,067 million de visiteurs**.

Nombre de visiteurs en 1998

	Port-Cros	Porquerolles	Cap Lardier	Total
Passagers, visiteurs	125 000	435 400	250 000	810 400
Plaisanciers au port	29 400	80 000		109 400
Plaisanciers forains	32 000	100 000		132 000
Plongeurs	15 000			15 000
Total	201 400	615 400	250 000	1 066 800

Unité : personnes



Si l'on traduit ce nombre de visiteurs en nombre de journées-vacances passées sur les espaces gérés par le Parc national de Port-Cros, ce sont près de **1,76 million de journées-vacances** qui sont passées annuellement sur ces espaces, dont 1,19 million sur Porquerolles.

Nombre de journées-vacances en 1998

	Port-Cros	Porquerolles	Cap Lardier	Total
Passagers, visiteurs	132 500	653 000	250 000	1 035 500
Plaisanciers au port	88 200	240 000		328 200
Plaisanciers forains	96 000	300 000		396 000
Total	316 700	1 193 000	250 000	1 759 700

Unité : journées-vacances

4. LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LIÉES À LA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS

4.1 Les retombées économiques générées par les visites sur les îles de Port-Cros et Porquerolles

Il s'agit ici d'estimer le chiffre d'affaires touristique directement lié à la fréquentation des espaces gérés par le Parc national de Port-Cros.

Dépense moyenne des visiteurs pour une journée sur les îles

On estime que la dépense journalière moyenne des visiteurs sur Port-Cros et Porquerolles est majorée par rapport à celle que nous retiendrons sur le continent (**180 francs**²⁷), notamment en raison du coût du transport (de 80 à 140 francs environ).

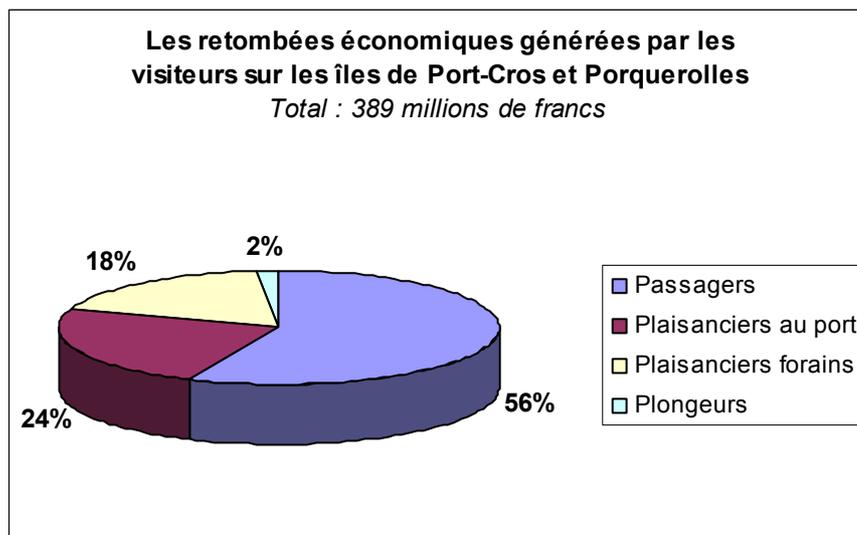
Nous estimerons donc la dépense moyenne journalière des visiteurs pour une journée sur les îles de Port-Cros et Porquerolles à **280 francs**.

Nous adopterons la même moyenne de **280 francs** pour les **plaisanciers au port**.

En revanche pour les **plaisanciers forains** qui ne payent pas de taxe de port et qui ont des possibilités d'achats sur les îles plus limitées, nous estimerons la dépense moyenne journalière à **180 francs**.

Enfin, le coût moyen d'une plongée sur Port-Cros peut être évalué à **200 francs**.

Estimation des retombées économiques



- Les **visiteurs transportés par les bateaux des compagnies maritimes** ont passé au total environ 785 500 journées-vacances sur les îles de Port-Cros et Porquerolles. Le chiffre d'affaires généré par leur fréquentation des îles peut donc être estimé à **220 millions de francs**.

²⁷ Moyenne calculée d'après les estimations de l'Observatoire régional du Tourisme et du Comité départemental du tourisme

- Les **plaisanciers au port** sur Port-Cros et Porquerolles ont passé 328 200 journées-vacances au total en 1998.

Le chiffre d'affaires généré par leur fréquentation des îles peut donc être estimé à **92 millions de francs**.

- Les **plaisanciers forains** ont passé 396 000 journées-vacances autour des îles de Port-Cros et Porquerolles.

Le chiffre d'affaire généré par leur fréquentation des îles peut donc être estimé à **71 millions de francs**.

- Enfin, le chiffre d'affaires généré par les **plongées** (30 000 plongées) dans les eaux de Port-Cros peut être évalué à **6 millions de francs**.

Les retombées économiques directement liées à la fréquentation des îles de Port-Cros et Porquerolles peuvent donc être évaluées à **389 millions de francs**.

4.2 Les retombées économiques induites par l'ensemble des visiteurs ayant fréquenté le Parc national de Port-Cros

Ce sont environ **1,067 million de personnes** (visiteurs, plaisanciers, plongeurs) qui ont fréquenté le Parc national de Port-Cros et ses espaces périphériques en 1998.

On se base sur une durée moyenne des séjours de **10 jours** et une dépense moyenne pendant l'ensemble du séjour de **180 francs**.

On peut donc estimer le chiffre d'affaires touristique généré par l'ensemble des visiteurs du Parc national de Port-Cros à **1,92 milliard de francs soit 16% du chiffre d'affaires touristique de l'ensemble du département du Var** (12 milliards de francs).

4.3 Les retombées économiques touristiques liées à l'existence du Parc national de Port-Cros

On a vu que pour **23% des visiteurs** et pour **73 % des plaisanciers** (enquête IRAP), l'existence du Parc national de Port-Cros avait été importante ou déterminante dans le choix du lieu de vacances. On peut estimer que l'influence de l'existence du Parc national de Port-Cros dans le choix du lieu de vacances des plongeurs est proche de celle des plaisanciers.

Au total, le chiffre d'affaires touristique généré par les visiteurs du Parc national de Port-Cros qui ont été influencés de manière importante ou déterminante par l'existence du Parc national dans le choix de leur lieu de vacances peut être évalué à **692 millions de francs**, soit **5% du chiffre d'affaires touristique de l'ensemble du département du Var**.

Avec un équivalent-emploi généré pour 400 000 francs de chiffre d'affaires touristique moyen annuel, ce chiffre d'affaires de 692 millions de francs peut être traduit en un total de **1730 équivalent-emplois**.

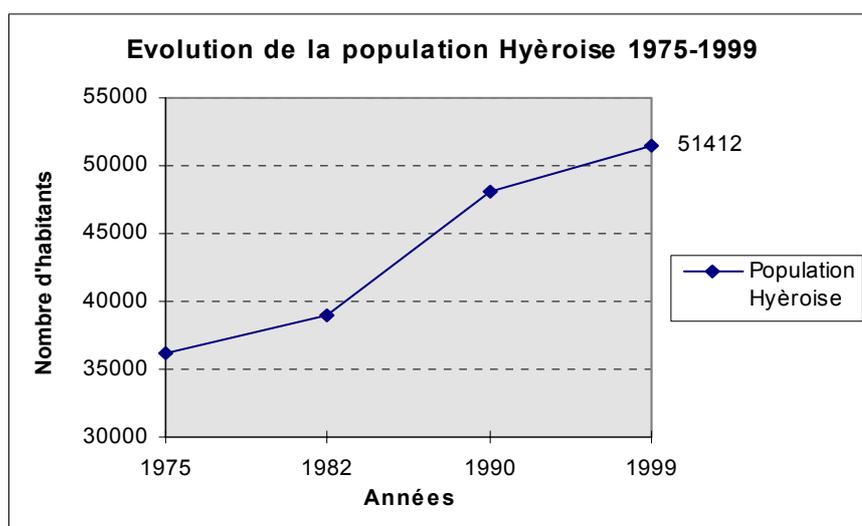
Ce chiffre des retombées économiques évalue les dépenses des touristes ayant fréquenté le Parc national de Port-Cros mais ne prend pas en compte les flux engendrés par l'image très diffuse des îles de Port-Cros et Porquerolles. Cette image joue en effet un rôle, difficile à évaluer mais réel, dans l'attractivité de la côte varoise, même pour ceux qui ne se rendent jamais sur les îles.

PARTIE 4 : ELEMENTS D'EVOLUTION SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

Si cette analyse n'est pas directement exploitable pour évaluer les retombées économiques du Parc national de Port-Cros, elle est présentée à titre d'information et de meilleure compréhension de l'environnement socio-économique du Parc national de Port-Cros (Var en général, et commune d'Hyères).

1. EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

La commune d'Hyères, comme l'ensemble du département du Var, s'inscrit dans un contexte de forte croissance démographique.



Source : INSEE, population sans double-comptes
Pour 1999, chiffre provisoire communiqué à la ville d'Hyères par l'INSEE

La population hyéroise, de **51 412 habitants en 1999** (environ 45 sur Port-Cros et 350 sur Porquerolles) a augmenté de 42% entre 1975 et 1999.

Entre 1982 et 1990 période de croissance démographique la plus importante, le taux de croissance annuelle a atteint 2,7% à Hyères et 1,8% dans le Var (815 449 habitants en 1990). Il était de 0,9% dans la région PACA et de 0,5% en France.

Cette croissance démographique est essentiellement due à un **fort solde migratoire**. Entre 1982 et 1990 à Hyères, le solde migratoire annuel a été de 2,6% contre 0,13% pour le solde naturel.

La population Hyéroise en 1990 est composée de 24% de moins de vingt ans et de 25% de plus de soixante ans. La population active représente en 1990, 52,8% de la population.

2. LES ACTIVITES ECONOMIQUES

Le développement économique du Var dépend essentiellement, en plus de la croissance démographique d'origine migratoire, de son **attrait touristique** fondé sur un climat favorable et un environnement en partie préservé.

Cette attractivité du département favorise un développement d'activités bénéficiant aux secteurs du **bâtiment et de l'immobilier** et à la production de **biens et services** destinés aux consommateurs.

Le taux de chômage dans le Var en 1995 était de 16% (11,7% pour la France) et de 15% à Hyères. L'activité saisonnière importante dans le Var comme à Hyères (tourisme, transports, BTP) provoque un « chômage saisonnier » structurel.

D'autre part, le Var se caractérise par la petite taille de ses entreprises qui, pour 90% d'entre elles, ont moins de 10 salariés.

Cette proportion atteint 96% à Hyères (4 149 établissements) où le plus important établissement est la Base aéronavale.

Sur les îles de Port-Cros et Porquerolles, on dénombre une cinquantaine d'établissements (6 sur Port-Cros dont 2 ouverts hors-saison et le reste sur Porquerolles), principalement des hôtels, restaurants et commerces de détail. On peut relever aussi la présence d'un constructeur de bateaux de plaisance sur Porquerolles, l'existence de structures commerciales de plongée sous-marine sur chaque île et de nombreux « loueurs » de vélo sur Porquerolles.

Répartition des emplois par secteur d'activité économique à Hyères (Commune d'Hyères, 1994)

Services, commerces	34%
Tourisme	13%
Santé	21%
Armée	10%
Bâtiment	9%
Industrie	7%
Agriculture	6%

3. L'AGRICULTURE

L'agriculture varoise repose sur la culture de la vigne (67% de la surface agricole utile), des céréales (14,4% de la SAU), des fruits (11,2% de la SAU) et des fleurs (2% de la SAU). La viticulture et l'horticulture représentent 80% du chiffre d'affaires agricole du département.

Avec 450 caves particulières et 70 caves coopératives, le chiffre d'affaires de la **production viticole** dans le Var s'élève à 1,750 milliard de francs.

La taille moyenne des exploitations viticoles varoises est de 6 ha et la production annuelle s'élève à 2 millions d'hectolitres. La viticulture s'est réorientée depuis une dizaine d'années vers la production de vins de qualité (Appellations d'origine contrôlée). Le Var, premier producteur mondial de vin rosé exporte 10% de sa production viticole.

L'horticulture, présente sur le littoral entre Hyères et Fréjus, n'occupe que 2% de la SAU mais représente 1/3 du chiffre d'affaires agricole varois.

A **Hyères**, l'espace agricole occupe 27% du territoire de la commune (13 238 ha au total). Sont présentes surtout des petites exploitations (380 au total) de cultures maraîchères et florales (sous-serre) et des exploitations viticoles (trois exploitations sur Porquerolles notamment).

Hyères exerce également un contrôle important sur l'agriculture de la vallée du Gapeau (vignes et arbres fruitiers).

PARTIE 5 : APPRECIATION DE L'EXISTENCE D'AUTRES INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT LIES A LA PRESENCE DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS

L'absence de « zone périphérique » n'empêche pas le Parc national de Port-Cros de chercher à valoriser les activités économiques présentes sur son territoire. C'est dans ce sens qu'il a apporté son soutien à la viticulture sur Porquerolles. C'est dans ce sens aussi qu'il a engagé dialogue et partenariat avec un certain nombre d'acteurs économiques, afin de permettre leur activité tout en veillant à la protection de la biodiversité.

1. EVALUATION DE L'IMPACT DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS SUR L'ACTIVITE AGRICOLE ET L'ACTIVITE PISCICOLE

1.1 Le Parc national de Port-Cros et les activités agricoles sur Porquerolles

Trois **viticulteurs** (Domaines de la Courtade, Domaine de l'Île et Domaine Perzinsky) exploitent environ **150 hectares** de vignes sur les plaines de Porquerolles.

La production annuelle cumulée des trois domaines atteint environ **2 000 hectolitres** (rouge, blanc et rosé) et les trois domaines viticoles emploient au total une **dizaine** de personnes à temps complet.

La **commercialisation** du vin se fait sur place à Porquerolles et sur le continent. Un des trois domaines a un marché particulièrement important à l'exportation (environ 100 000 bouteilles).

Le maintien et le développement de cette **activité viticole** ont été largement encouragés par le Parc national de Port-Cros qui loue des terrains par bail emphytéotique aux trois viticulteurs (au total 108 ha).

La pratique viticole contribue en effet à remplir des objectifs du Parc national notamment en s'intégrant dans le dispositif de lutte contre l'incendie de l'île de Porquerolles. Le Parc national souhaite que ce maintien d'une activité permanente contribue à l'équilibre socio-économique de Porquerolles.

Enfin, le Parc national de Port-Cros participe à la promotion des produits viticoles de Porquerolles en permettant l'utilisation de la marque « Parc national de Port-Cros » par les trois domaines viticoles. La réputation du Parc national en France et à l'étranger ou les différents partenariats engagés par le Parc national contribuent aussi à la promotion du vin de Porquerolles.

D'autre part, le Parc national a établi une convention avec un agriculteur pour la production de légumes biologiques sur des terrains affectés au Conservatoire botanique. **Cette exploitation maraîchère** se fait sur une superficie de 2 ha environ et la production est commercialisée sur l'île de Porquerolles. Le Conservatoire botanique autorise également le maraîcher à ramasser et vendre une partie de la production des vergers du Conservatoire (pêches, amandes et figues notamment).

Enfin, le Parc national a signé une convention avec une restauratrice pour la valorisation des productions fruitières des vergers du Conservatoire botanique. Toute la production d'olives (2,5 tonnes en 1998) ainsi que la production d'agrumes du Conservatoire lui sont attribuées. Les produits fabriqués (huile d'olive et confitures) bénéficient de la marque « Parc national » et sont commercialisés dans des circuits de distribution de qualité.

1.2 Le Parc national de Port-Cros et la pêche professionnelle dans les eaux de Port-Cros

Environ **6 bateaux** des prud'homies du Lavandou et d'Hyères pêchent à Port-Cros. Leur production annuelle est évaluée à 14 tonnes.

La création du Parc national²⁸ a peu modifié la pratique de la pêche professionnelle, exercée de manière artisanale dans les eaux du Parc national de Port-Cros.

Aujourd'hui, le Parc national de Port-Cros souhaite maintenir la pêche professionnelle dans les eaux du Parc national mais également prévenir d'éventuelles pressions futures plus importantes sur son domaine marin.

Le Parc national a ainsi cherché à établir partenariat et dialogue avec les pêcheurs afin de faire évoluer la réglementation dans les eaux du Parc. Ce dialogue, entamé en 1995, a abouti en 1998 à la mise en place d'une Charte de pêche professionnelle négociée avec les deux prud'homies concernées et confirmée par le Comité local des pêches.

Ce règlement intérieur, validé en 1999 par le Préfet de Région, limite la durée des calées des filets, le nombre et la taille des filets, le nombre de casiers à poissons par bateau et la

²⁸ Le Décret de création a seulement interdit, dans son article 10, l'usage des arts traïnants (chaluts et ganguis)

taille des bateaux. Il n'autorise la pêche à l'hameçon que pendant quatre mois de l'année et dans certaines zones. Enfin, il interdit la pêche sur les sites de plongée.

Les pêcheurs qui souhaitent pêcher dans le Parc national de Port-Cros doivent signer cette « charte » réglementaire.

Si les pêcheurs ont dû accepter un certain nombre de contraintes nouvelles, il faut souligner qu'ils sont bénéficiaires d'autres interdictions visant au maintien de la biodiversité et notamment, l'interdiction (par arrêté du Préfet de Région en 1998) de la pêche de loisirs sur une large partie des eaux du Parc national.

2. LA GESTION DES ACTIVITES TOURISTIQUES ET SPORTIVES PAR LE PARC NATIONAL DE PORT-CROS

La très forte fréquentation des espaces gérés par le Parc national de Port-Cros et les problèmes de surfréquentation ou de cohabitation entre différents usagers (plongeurs, pêcheurs et plaisanciers par exemple pour le domaine marin), amènent le Parc national à prendre des **mesures de gestion en concertation** avec les acteurs économiques.

Un partenariat a ainsi été mis en place avec les clubs de plongée sous-marine fréquentant le Parc national. Dans le même sens, le Parc national souhaite établir un partenariat avec les loueurs de vélo sur Porquerolles.

Les eaux de Port-Cros sont un haut lieu de la **plongée sous-marine**. En effet, grâce aux mesures de gestion et de protection du Parc national, elles offrent à la vue des plongeurs des fonds riches diversifiés : vaste herbier de Posidonie, peuplement coralligène, eaux transparentes, importantes quantités de poissons dont le mérrou brun de Méditerranée qui contribue largement à la réputation des fonds marins de Port-Cros et qui a pu prospérer grâce à l'interdiction de la pêche sous-marine²⁹.

Cependant, la fréquentation de plus en plus forte des sites et les difficultés de gestion, ont conduit le Parc à établir en 1993 un dialogue avec les clubs de plongée fréquentant les eaux de Port-Cros, des clubs conscients de l'intérêt de conserver aux sites de plongée leur qualité.

Une **charte de plongée** a été rédigée et renouvelée chaque année depuis 1993. Destinée à limiter les impacts de la fréquentation sur les espèces marines et à améliorer le

²⁹ Décret de création du Parc national de 1963

comportement des plongeurs dans les eaux de Port-Cros, elle a été signée par une vingtaine de clubs locaux. En contrepartie, le parc délivre annuellement son logo et autorise l'utilisation de la marque Parc national sur les dépliants de présentation des clubs.

Peu respectée par les plongeurs non-signataires, la charte a aujourd'hui pris une **tournure réglementaire**. Un Arrêté du Préfet Maritime³⁰ en août 1998 a déterminé une zone de plongée interdite au sud-ouest de l'île d'avril à septembre. En 1999 un Arrêté du Directeur du Parc a repris les différentes consignes de nombre de plongeurs et de comportement prescrites dans la charte, applicables à tous les plongeurs.

Parallèlement à la mise en place de cette réglementation, le Parc national a équipé les principaux sites de plongée et les plongeurs ont bénéficié en 1999 de l'interdiction de la pêche professionnelle sur ces sites.

Le principe d'une charte de plongée sera repris ultérieurement, concernant les missions de prospection dans les eaux du Parc, l'aide à l'information des plongeurs et l'attribution du logo du Parc. Ce principe sera d'ailleurs probablement appliqué à l'échelle de l'ensemble des espaces marins protégés et ouverts à la plongée.

Sur Porquerolles, le Parc national a également souhaité engager un partenariat avec les loueurs de vélo (VTT), afin de tenter de réduire les problèmes de dégradation liés à la fréquentation des cyclistes.

Deux dispositifs sont mis en place ou en cours d'être mis en place : un dispositif réglementaire visant à limiter les zones de fréquentation des cyclistes pour des raisons de protection et de sécurité et un dispositif contractuel, d'adhésion volontaire à une règle de conduite. Parc et loueurs souhaitent également s'associer pour construire un parcours de découverte du milieu naturel en vélo.

Le Parc national qui apporte déjà sa contribution pour la création de parcs de stationnement en arrière des plages, apportera aux loueurs un support pédagogique et les autorisera à utiliser le logo du Parc national.

Cette recherche de partenariat suit la même logique que le partenariat avec les plongeurs, c'est à dire le souhait de **valoriser l'activité économique** tout en tentant de **réduire son impact sur le milieu naturel**.

³⁰ Les pouvoirs du directeur, qui sont à terre juridiquement étendus, sont soumis en mer à ceux du directeur des Affaires Maritimes et du Préfet Maritime qui, lui, est conduit à prendre des arrêtés appropriés à cet espace protégé. Le directeur du Parc peut, en revanche, réglementer les comportements dans les eaux du Parc national.

3. APPRECIATION QUALITATIVE : LES AVIS DES INTERLOCUTEURS DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS

3.1 *L'Etat, les administrations et collectivités départementales et régionales*

Le Parc est perçu de manière générale comme un partenaire fiable et compétent, assurant une protection effective de l'espace vulnérable, sensible et soumis à de multiples pressions, que sont les îles de Port-Cros et Porquerolles.

On a d'ailleurs senti combien ces îles, véritables « joyaux » et espaces emblématiques du département et de la région, représentent un enjeu important au niveau départemental et régional.

Par ailleurs, dans le cas du Parc national de Port-Cros, on ne perçoit pas réellement de « concurrence » avec les autres administrations. D'une part, le domaine terrestre est trop restreint pour qu'il existe des concurrences de prérogatives territoriales effectives, d'autre part, le domaine marin reste régi par les administrations compétentes avec lesquelles le Parc entretient des relations de concertation permanente.

Aussi, l'approbation des actions du Parc national est-elle unanime, notamment parce que le Parc, en complément de la protection qu'il apporte aux îles de Port-Cros et Porquerolles, contribue aussi à une mise en valeur du territoire.

Le Secrétaire général de la **Préfecture du Var** estime également que la présence du Parc national de Port-Cros est précieuse pour le Var, dans la mesure où le Parc national joue un peu le rôle de **site expérimental**, notamment pour la mise en place de réglementations sur le domaine marin (zones de mouillage interdit, réglementation de la plongée et de la pêche), plus facilement acceptées dans les eaux de Port-Cros « parce que c'est un espace protégé ».

Les problématiques environnementales étant identiques dans le reste du département varois, et les pouvoirs réglementaires étant les mêmes, ce « laboratoire pour la protection de l'environnement » qu'est Port-Cros est un « élément incomparable » pour le Var. De la même façon, les études scientifiques menées sur le domaine marin de Port-Cros ont, selon lui, des retombées certaines au niveau départemental.

D'une manière générale, la Préfecture soutient le Parc dans ses actions, notamment sur l'île de **Porquerolles** où le Parc national n'a pas de pouvoir réglementaire.

Sur son domaine marin, le Parc est soumis à la **Préfecture Maritime** (Ministère de la Défense nationale) pour la circulation et les mouillages et à la **Préfecture de Région** pour la pêche professionnelle.

C'est cependant la **Direction départementale des affaires maritimes** qui instruit la plupart des projets. Ainsi, les concertations récentes sur la pêche professionnelle et la plongée sous-marine ont été menées conjointement par le Parc national et la DDAM. Les rapports sont donc étroits entre le Parc national et cette administration.

Le Directeur départemental des affaires maritimes estime que les concertations ont été menées de manière exemplaire par le Parc national, qui a pris le temps de dialoguer avec les usagers, d'informer et d'expliquer.

La DDAM qui joue le rôle de conseiller technique et juridique pour la mise en forme des projets de réglementation souhaite, quant à elle, veiller à établir une réglementation compatible avec les différentes activités économiques, qui puisse être par la suite acceptée et appliquée.

La **Direction régionale de l'environnement**, service déconcentré du Ministère de l'Environnement en région, approuve entièrement les actions menées par le Parc national, aussi bien en matière de protection qu'en matière d'accompagnement des activités économiques. Le responsable en charge des espaces naturels protégés estime que le Parc national de Port-Cros est un « relais territorial » pour la DIREN. La DIREN qui utilise également les compétences du Parc national de Port-Cros pour la mise en place du réseau Natura 2000 et pour les ZNIEFF mer.

Enfin, les **collectivités territoriales départementales et régionales**, toutes deux engagées financièrement auprès du Parc national de Port-Cros notamment à travers un Contrat de plan Etat-Région, estiment que le Parc national de Port-Cros est un acteur incontournable et fiable dans la Région et le Département.

Les services Environnement du Conseil Général et du Conseil Régional pensent avoir un rôle plus important à jouer sur Porquerolles que sur Port-Cros, les actions sur Porquerolles entrant parfaitement dans le cadre des programmes qu'ils mènent pour la coordination du développement touristique et de la protection de l'environnement.

3.2 La commune d'Hyères

Le contexte des rapports entre le Parc national de Port-Cros et la **commune d'Hyères** est particulier, d'une part parce que Hyères est la seule commune concernée, et d'autre part, parce que bénéficiant d'atouts économiques importants, elle ne peut pas percevoir le Parc national comme contrainte majeure à son développement économique.

Ce contexte n'a pas empêché la commune et le Parc national d'entretenir des rapports tendus après la création du Parc. Une ouverture des deux parties il y a une quinzaine d'années, et une prise de conscience par la commune de la richesse de son patrimoine environnemental et de l'intérêt économique de la présence du Parc national de Port-Cros, ont permis une nette amélioration des relations.

Cette amélioration s'est traduite notamment par un partage plus clair des compétences et une augmentation des moyens mis en œuvre par la commune pour la gestion courante des îles. Elle s'est traduite également par une coopération entre les services techniques de la Ville et le Parc national.

Ainsi le Maire d'Hyères, Vice Président du conseil d'administration du Parc national, juge le partenariat avec le Parc et le Conservatoire botanique très efficace et reconnaît le bénéfice important de l'image de marque du Parc national pour sa commune touristique.

Les relations entre le Parc national et la **population insulaire** s'illustrent de manières diverses.

On peut tout d'abord rappeler que la « zone centrale » du Parc national de Port-Cros intègre le village de Port-Cros, soumis par conséquent à un certain nombre de contraintes.

Le Décret de création du Parc national interdit, en effet, toute création nouvelle de commerce sur l'île. En matière d'urbanisme, la présence du Parc national sur Port-Cros interdit toute construction sauf autorisation particulière. Un « guide de recommandations architecturales et chromatiques » de l'île de Port-Cros est utilisé pour toute demande de permis de construire formulée par les habitants (constructions nouvelles, modifications, rénovations).

Sur **Port-Cros**, population et commerçants font part d'un sentiment de perte de liberté et critiquent le mode de gestion rigide du Parc national mais reconnaissent également le bénéfice de l'image du Parc national et les retombées économiques qu'elle génère. Le Maire-adjoint souligne à cet égard la réelle augmentation de la fréquentation de l'île de Port-Cros depuis l'existence du Parc national (au dépens de la fréquentation de l'île du Levant).

Le Maire-adjoint de Port-Cros relève aussi le contraste entre l'importance de l'Etablissement public « Parc national » et le « microcosme » qu'est Port-Cros, sensible à la moindre variation et à la moindre mesure.

Il évoque enfin la rupture de plus en plus importante entre la pleine saison (12 arrivées de bateaux par jour) et l'hiver (3 liaisons par semaine depuis Le Lavandou et 4 depuis Hyères...).

Sur **Porquerolles**, la Maire-adjoint regrette que les Porquerollais aient parfois le sentiment d'être « coincés » entre la commune, le Parc national et la Chambre de commerce et d'industrie concessionnaire du port. Un « Comité d'intérêt local » regroupe les populations insulaires des deux îles, pour défendre leurs intérêts aussi bien auprès du Parc national qu'auprès de la commune d'Hyères.

3.3 Les socio-professionnels

On présentera ici les réactions des groupes socio-professionnels concernés par les opérations d'accompagnement ou de réglementation des activités économiques présentées plus haut, viticulteurs, pêcheurs et plongeurs.

Les viticulteurs de Porquerolles apprécient la « plus-value » que leur apporte la présence du Parc national en terme de promotion et d'image, même s'ils soulignent que l'insularité est d'abord porteuse de contraintes et de majoration des coûts de production.

Ils estiment détenir un rôle d'entretien et de valorisation du paysage sur Porquerolles (en « bons jardiniers de la nature ») même s'ils regrettent ne pas pouvoir profiter des retombées économiques liées à la fréquentation de ce paysage (« contrairement aux loueurs de vélo »...).

Cette responsabilité par rapport aux paysages et à l'environnement incite l'un des trois viticulteurs à produire de manière exclusivement biologique.

Si les producteurs viticoles apprécient le label du Parc national, ils reconnaissent aussi que le Parc national « joue le jeu » pour la publicité de la production de Porquerolles (des bouteilles ont par exemple été proposées par l'entreprise TOTAL en cadeau de Noël à ses salariés). Pour l'exportation, l'image de l'île de Porquerolles et l'image du Parc national sont considérées comme un plus qui peut permettre de remporter des marchés face à des vins d'identique qualité.

L'appréciation par les **pêcheurs professionnels** de la charte de pêche professionnelle signée en 1999 est nuancée.

Au sein du Comité local des pêches maritimes et des élevages marins du Var, on estime que de grands progrès ont été faits dans les rapports avec le Parc et on rappelle que les contraintes liées à la présence du Parc national s'inscrivent dans un ensemble d'autres contraintes.

Le Président du Comité local des pêches a été l'interlocuteur principal du Parc national et estime qu'il est nécessaire d'accepter certaines contraintes du Parc national pour ne pas perdre l'usage du site. Aussi son appréciation de l'évolution de la réglementation est-elle positive. Il considère que le dialogue engagé entre le Parc et les pêcheurs a abouti à une reconnaissance réciproque des deux partenaires.

Le premier prud'homme du Lavandou est plus nuancé quant à l'instauration de la charte de pêche professionnelle dans la mesure où il estime que les concessions accordées par les pêcheurs au Parc national sont réellement importantes.

D'autre part, il juge que les pêcheurs sont défavorisés par rapport aux plongeurs en citant notamment l'interdiction de pêche sur les sites de plongée.

Ce même problème de cohabitation des pêcheurs et des activités touristiques (plongée et plaisance) est soulevé par le Président du Comité local des pêches qui juge que la vigilance du Parc national pour la gestion de la plongée devrait être encore plus forte.

Responsable d'un club de **plongée sous-marine** à Bormes-les-Mimosas, le Vice Président de la Fédération française d'études et de sports sous-marins estime que l'impact de la présence du Parc national sur le développement de la plongée dans les eaux de Port-Cros a été très positif. L'existence du Parc national et la protection engagée depuis 35 ans ayant notamment permis un enrichissement des fonds marins.

Il apprécie l'aménagement des sites de plongée par le Parc national et juge d'une manière positive la transformation de la charte en une réglementation.

Il estime d'ailleurs pouvoir contribuer à l'action de protection du Parc national notamment par la surveillance, et l'éducation des plongeurs sur les lieux de plongée. Il remarque d'ailleurs un réel changement dans la mentalité des plongeurs plus respectueux du milieu sous-marin.

La responsable du groupement de structures de plongée sur Hyères, Carqueiranne et La Londe reconnaît que la publication de l'Arrêté du Préfet maritime en 1998 a pu « jeter un

froid » dans le dialogue entre le Parc et les plongeurs. Dialogue qui devrait toutefois reprendre cet hiver avec la réflexion sur la nouvelle charte.

En matière d'éducation et de comportement des plongeurs, elle considère que les plongées dans le Parc national de Port-Cros sensibilisent encore plus les plongeurs à la protection des fonds marins. Si son club tente d'enseigner partout aux plongeurs les mêmes comportements respectueux, elle estime que le Parc national est réellement pour cela un support. Enfin, la possibilité d'utiliser le logo du Parc national est apprécié.

On peut rappeler que ces deux structures, ainsi qu'un certain nombre d'autres clubs signataires de la charte, s'associent chaque année au Parc national pour les missions de recherche de l'algue *Caulerpa Taxifolia* dans les eaux du Parc national de Port-Cros.

SYNTHESE DE L'ETUDE

Principaux éléments de méthodologie

L'évaluation des « retombées économiques » du Parc national de Port-Cros a été menée selon deux optiques :

- Une optique quantitative avec un travail d'évaluation chiffrée des retombées économiques liées aux flux financiers mis en œuvre par le Parc national de Port-Cros ainsi que des retombées liées à la fréquentation touristique.
- Une optique qualitative avec une évaluation de l'insertion du Parc national dans son contexte socio-économique et de la coordination entre le Parc national et les autres acteurs socio-économiques (autres administrations, élus, socio-professionnels). C'est en ce sens qu'ont été menés un certain nombre d'entretiens.

La méthodologie adoptée pour la réalisation de l'évaluation des retombées économiques du Parc national de Port-Cros est cohérente avec celle utilisée pour l'évaluation des autres Parcs nationaux français et comporte une élaboration de l'étude en trois phases :

- Une première phase, approche du contexte et adaptation du cahier des charges au cas du Parc national de Port-Cros.
- Une deuxième phase de terrain, de collecte et d'analyse de données (recueil de données auprès du Parc national de Port-Cros, des diverses administrations, des Offices de tourisme etc..., et entretiens) avec le rendu d'un « rapport intermédiaire » essentiellement descriptif.
- Une troisième phase, évaluation quantitative et qualitative et rapport final.

En outre, pour évaluer l'impact touristique du Parc national de Port-Cros, une enquête auprès des touristes fréquentant le Parc national a été réalisée par l'IRAP durant l'été 1998.

Principales conclusions

Il est apparu que le Parc national de Port-Cros engendre directement par les actions et programmes qu'il met en œuvre, des retombées économiques importantes :

- Un total de **80 équivalent-emplois directs** concernant 108 personnes est directement lié au fonctionnement interne de l'Etablissement (Parc national et Conservatoire botanique).

- Les recettes du Parc national de Port-Cros (y compris le Conservatoire botanique) avoisinent les **30,5 millions de francs** en 1998.
- Par ailleurs, chaque année, environ 50% du budget de l’Etablissement est injecté dans les circuits économiques (achats, services extérieurs ou programmes de travaux) et génère un ensemble de **37 équivalent-emplois extérieurs**.

Ce budget du Parc national de Port-Cros est employé majoritairement à la protection du milieu naturel et à la gestion et la valorisation des espaces et du patrimoine bâti dont le Parc national a la charge. Ainsi, sur la période 1990 – 1998, **54 millions de francs** ont été employés aux programmes d’aménagement : entretien et restauration des forts, gestion, entretien et aménagement du domaine terrestre, travaux de défense des forêts contre l’incendie, gestion, entretien et aménagement du domaine marin.

En plus de ces programmes de gestion directe du milieu, le Parc national de Port-Cros s’investit également dans des programmes d’études et de recherches scientifiques (avec le soutien de la Fondation TOTAL notamment), et dans des actions d’éducation, d’accueil et de communication. On pourra citer la politique éditoriale du Parc national de Port-Cros qui illustre la démarche active du Parc national en matière de communication.

D’autre part, par l’ensemble des programmes qu’il met en œuvre sur son territoire et par son image, le Parc national contribue fortement à l’attrait touristique des espaces dont il assure la gestion.

- Près de **1,1 million de visiteurs** ont fréquenté les espaces gérés par le Parc national de Port-Cros en 1998, y passant environ **1,8 million de journées-vacances**.
- Il est apparu que le chiffre d’affaires touristique généré par la présence du Parc national de Port-Cros peut s’évaluer à **700 millions de francs**, soit plus de 5% du chiffre d’affaires touristique de l’ensemble du département du Var.
- Ces retombées concernent, pour une grande part, l’espace littoral compris entre Hyères et La Croix-Valmer et représentent un total d’un peu plus de **1700 équivalent-emplois**.

Enfin, dans ses actions de protection et de gestion du milieu, le Parc national de Port-Cros emploie un certain nombre de moyens pour établir une concertation avec ses divers interlocuteurs, qu’ils soient acteurs des collectivités territoriales, des administrations, ou socio-professionnels.

Les méthodes de gestion du domaine marin en sont l'exemple et permettent à la fois une coexistence plus harmonieuse entre les usagers et une plus-value sur le plan économique pour les activités qui s'y exercent (préservation de la qualité du milieu pour les plongeurs et les plaisanciers, maintien de la ressource piscicole pour les pêcheurs).

Ce lien établi entre gestion du milieu naturel et valorisation des activités économiques est également illustré par le développement de l'activité viticole sur l'île de Porquerolles, activité encouragée par le Parc national.

Au total, si les actions de préservation et de gestion du patrimoine sont la mission première du Parc national de Port-Cros, cette évaluation a voulu montrer la participation active du Parc national aux processus économiques et les retombées économiques importantes induites par la préservation des espaces gérés par le Parc national de Port-Cros.

PERSONNES RENCONTREES

PREFECTURE DU VAR

M. Mailhos - Secrétaire Général

PREFECTURE MARITIME

Mme Marchandise - Chef du bureau Domanialité-urbanisme

CONSEIL GENERAL DU VAR

Mme Journet - Chargée de mission à la Direction de l'environnement et de l'équipement rural

CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES - COTE D'AZUR - AGENCE REGIONALE POUR L'ENVIRONNEMENT

Mme Cosson - ARPE, Réseau des espaces protégés

M. Doret - ARPE, Espaces naturels

Mme Raymondino - Conseil régional, Service mer

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT PROVENCE ALPES - COTE D'AZUR

M. Cabon - Chargé des parcs naturels

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES MARITIMES DU VAR

M. Picard - Directeur Départemental des Affaires Maritimes

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU VAR

Service documentation et service du fichier

COMMUNE D'HYERES

M. Ritondale - Maire

M. Barbarroux - Conseiller municipal délégué à l'environnement

M. Buffet - Adjoint spécial sur l'île de Port-Cros

Mme Le Ber - Adjointe spéciale sur l'île de Porquerolles

COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DU VAR

M. Pfister - Chargé d'études service aménagement et développement

MAISON DU TOURISME DE LA PROVENCE D'AZUR (Hyères, Carqueiranne, La Londe, Le Pradet, Pierrefeu)

Mme Loffreda - Directrice

Mme Blanc - Chargée de mission activités de nature

OFFICE DE TOURISME DE CAVALAIRE

Mme Sals - Directrice

OFFICES DE TOURISME DU LAVANDOU, DE TOULON, DU PRADET

Accueil

COMPAGNIE DE TRANSPORTS MARITIMES

M. Arnal - TLV

VITICULTEURS A PORQUEROLLES

M. Perzinsky - Domaine Perzinsky

M. Le Ber - Domaine de l'Île

M. Auther - Domaine de la Courtade

COMITE LOCAL DES PECHEES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS DU VAR

M. Guillaume - Président

PRUD'HOMIE DU LAVANDOU

M. Vitiello - Premier prud'homme

FEDERATION FRANCAISE D'ETUDES ET DE SPORTS SOUS-MARINS (FFESSM)

M. Blanc - Vice-Président et Président du Comité Régional

STRUCTURES DE PLONGEE SOUS-MARINE

M. Anger - Sun plongée (Ile de Port-Cros)

M. Blanc - Club de plongée de la Favière (Bormes-les-Mimosas)

Mme Despinoy - Espace Mer (Hyères)

COMMERCES PORT-CROS

M. Djabelker - La Trinquette

M. Anger - Sun Bistrot

OBSERVATOIRE MARIN DE LA BAIE DE CAVALAIRE

Chargé de Mission

PARC NATIONAL DE PORT-CROS

Emmanuel Lopez - Directeur du Parc national de Port-Cros

Philippe Robert - Biodiversité, études et recherches

Nicole Christinel - Personnel, budget, contrôle de gestion

Nicolas Gérardin - Communication, relations internationales, mécénat

Patrick Aubel - Aménagement, architecture et paysage, équipement

Michel Tillman - Chef de secteur Port-Cros

François Boillot - Conservatoire botanique national méditerranéen

Charles-François Boudouresque - Président du Conseil scientifique - GIS Posidonie

PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTÉS

PARC NATIONAL DE PORT-CROS

Comptes Financiers, 1990 à 1998

Compte-rendus d'activité, 1990 à 1999

Procès-verbaux des Conseils d'administration, 1990 à 1998

Programme d'aménagement 1998-2002

Document d'objectifs Natura 2000

Atlas du Parc national de Port-Cros, 1999

Éléments pour une évaluation économique du Parc national de Port-Cros, note du Directeur, juin 1995

Plan de défense des forêts de l'île de Porquerolles contre les incendies, 1998

Parc national de Port-Cros : gestion d'un espace insulaire, mai 1999

Le patrimoine bâti de l'île de Port-Cros, 1997

Le patrimoine bâti de l'île de Porquerolles, 1997

Les îles d'Hyères - Bibliographie thématique, 1997)

Réflexions sur le Parc National de Port-Cros et les Parcs nationaux, note du Directeur du Parc, avril 1997

Partenariat Fondation d'entreprise TOTAL, Bilan de 5 ans d'action et les grandes orientations de la poursuite du partenariat, rapport de 20 pp., sans lieu ni date

Partenariat Fondation d'entreprise TOTAL, Programme Biodiversité marine, 1998-1999

Données de trafic passagers sur Port-Cros et Porquerolles 1997-1998

AUTRES DOCUMENTS

ANTONI R.M. - CHARBONNEL L., « Rapport d'évaluation de la Politique du Parc national de Port-Cros », 1998, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

BOUDOURESQUE C.F., « Réserves et parcs marins : des outils pour la valorisation économique des espaces littoraux », rapport interne, 13 p.

BRIN J.P., « Les îles d'Hyères, fragments d'histoire », Actes sud - Parc national de Port-Cros, 1997

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU VAR, « Le Panorama économique - études économiques et statistiques », 1996

COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME - OBSERVATOIRE REGIONAL DU TOURISME,
« Enquête régionale de la clientèle touristique 1996/1997, Résultats pour le Var »

FRANCOUR P., SARTORETTO S., HARMELIN J.G., « Synthèse des connaissances et des acquis
sur les aires marines protégées de Méditerranée », 1997, Centenaire de l'INAT - Tunis, 19
p.

IRAP (Institut de recherche appliquée), « Enquête auprès des visiteurs de Port-Cros et de
Porquerolles », 1998

OBSERVATOIRE REGIONAL DU TOURISME - BETF - DDE DU VAR, « Evaluation quantitative de
la fréquentation touristique : évolution des nuitées mensuelles de 1988 à 1998 »

RICHEZ G., Enquête sur la perception de l'île de Port-Cros par ses visiteurs, Université
d'Aix-Marseille II, 1988

RICHEZ G., « Fréquentation du Parc national de Port-Cros par les plongeurs sous-marins
durant l'été 1990 », 60 p.

RICHEZ G., « Parcs nationaux et tourisme en Europe », 1992, L'Harmattan, 420 p.

SYNDICAT MIXTE DU GOLFE DE ST-TROPEZ ET DU PAYS DES MAURES, « Fréquentation
touristique par le tonnage des ordures ménagères, 1996 »

VADROT C.-M., Parc National de Port-Cros, Actes Sud, 1998)

VILLE D'HYERES, « Rapport de présentation du POS de la commune d'Hyères-les-
Palmiers », 1998